



Mémoire de fin d'études

En vue de l'obtention du diplôme de Master académique

Domaine : Sciences de la Nature et de la Vie

Filière : Sciences agronomiques

Spécialité : Développement agricole et agroalimentaire

Présenté par :

M^{elle}. KHARROUBI Faiza

M^r. MELLAHI Houssam Edin

M^r. MESKHOUTA Omar

Thème

Rôle de l'agriculture familiale dans le développement agricole et dans la croissance économique

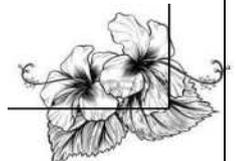
Soutenu publiquement le 26.09.2021

Jury :

Grade

Président :	<i>Mr. DAHOU A.</i>	(MCA)	Université de Tiaret
Encadrant :	<i>Mr. DAHANE A.</i>	(MCA)	Université de Tiaret
Examineur :	<i>Mr. OUNAS M.</i>	(MAA)	Université de Tiaret

Année universitaire 2020-2021



Remerciements

Notre plus grand remerciement revient A toute la famille de la Faculté de des Sciences de la nature et de la vie et spécialement AREN Alliance pour le Renouveau Estudiantin National.

*Nous avons à exprimer nous remerciements en premier lieu à **Mr. DAHANE Azzedine** qui a accepté de nos encadrer, et qui nous a proposé le sujet de ce mémoire et a bien voulu diriger nos travaux, en nous faisant bénéficier de ses compétences, ses conseils et ses encouragements. Qu'il trouve ici l'expression de notre Profonde gratitude.*

*On tient également à remercier **Mr. DAHOU Abdelkrim**, d'avoir accepté d'honorer la présidence de notre jury et **Mr. OUNAS Mohamed** qui a bien voulu accepter de faire partie du jury, en temps qu'examineur.*

*Tous les enseignants qui sont à l'origine de tout notre savoir.
En fin nous remercions toute personne, qui de près ou de loin, a contribué à l'élaboration de ce modeste travail.*



Dédicaces

Nous dédions ce modeste travail à :

Nos chers parents et grands-parents qui nous avons aidés d'un grand soutien Que nous n'oublierions jamais.

Nos chers frères et sœurs

Toutes nos familles

Et à Nos amis (es)

Qu'ils nous aient soutenus pendant toute notre vie et nos études, et surtout dans l'accomplissement de cette recherche, qu'ALLAH leur accorde sa grâce infinie et les garde pour nous à jamais.

A notre très cher pays l'Algérie.



Liste des figures

Figure N°01 : productions de céréales en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.	39
Figure N°02 : production des céréales d'hiver	40
Figure N°03 : production des céréales d'été	40
Figure N°04 : production des légumes secs	41
Figure N°05 : Les cultures industrielles en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.	42
Figure N°06 : Evolution de la production de cultures industrielles	43
Figure N°07 : Evolution de la production des cultures maraichères	44
Figure N°08 : Evolution de la production des fourrages	45
Figure N°09 : Répartition de la production des fourrages (2017/2018)	45
Figure N°10 : évolution de la production des agrumes	46
Figure N°11 : Evolution de la production de vignoble.	46
Figure N°12 : production fruitière	47
Figure N°13 : variation de la production fruitière 2016/2017 et 2017/2018	47
Figure N°14 : Arboriculture en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.	48
Figure N°15 : Evolution de la production de dattes	49
Figure N°16 : Evolution de la production d'olives	49
Figure N°17 : Evolution de la production de figues.	50
Figure N°18 : production animale en moyenne 2000-2009 et 2010-2017	51
Figure N°19 : les cheptels en moyenne 2000-2009 et 2010-2017	53
Figure N°20 : Répartition du cheptel	53
Figure N°21 : Evolution du cheptel ovin	54
Figure N°22 : Evolution du cheptel bovin	55
Figure N°23 : Evolution des cheptels caprins	56
Figure N°24 : Evolution du cheptel camelins	57
Figure N°25 : production animale en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.	58



Liste des tableaux

Tableau N°01 : Structure des exploitations du secteur privé (1964-1966)	18
Tableau N°02 : Répartition des spéculations du secteur privé agricole par rapport à l'ensemble du secteur agricole entre 1970-1972	18
Tableau N°03 : Evolution des rendements du secteur agricole privé 1966-1979	19
Tableau N°04 : Répartition des exploitations de la révolution agraire (1ère phase)	20
Tableau N°05 : Répartition des exploitations de la révolution agraire	21
Tableau N°06 : Production moyenne par secteur juridique 1974-1977	23
Tableau N°07 : Structure moyenne d'affectation de la SAU par type de culture et structure juridique 1974-1977	25
Tableau N° 08 : Rendements moyens par type de culture et par secteur juridique	26
Tableau N°09 : Répartition des EAI et EAC	27
Tableau N° 10 : Répartition des exploitations agricoles sur les terres du domaine public selon la superficie et le nombre d'attributaires (1992- 1999)	28
Tableau N°11 : Production animale	52
Tableau N°12 : Cheptel Ovin	54
Tableau N°13 : Cheptel Bovin	55
Tableau N°14 : Cheptel Caprin	56
Tableau N°15 : Cheptel Camelin	57
Tableau N°16 : Cheptel équin	58
Tableau N°17 : Principales cultures	59



Liste des abréviations

ARV : Analyse de Risque et Vulnérabilité

BADR : Banque Algérienne de Développement Rural

CAEC : coopérative agricole d'exploitation en commun.

CAPRA : coopérative agricole de production de la révolution agraire.

CESE : Conseil Économique, Social et Environnemental

CNA : la chambre nationale d'agriculture

CNMA : Caisse Nationale de Mutualité Agricole

DAS : Direct Attached Storage

EAC : exploitation agricole collective

EAI : exploitations agricoles individuelles

FAO: Food and Agriculture Organization

FMI: Fonds Monétaire International

FNDA : fond national de développement agricole

FNRA : Fonds National de la révolution agraire

FNRDA : Fond National de Régulation et de Développement Agricole

GATT: General Agreement on Tariffs and Trade

GCA : Général des Concessions Agricoles

GMV : groupement de mise en valeur.

MADR : Ministère de l'Agriculture et de développement rural

MDA : Mail Delivery Agent (agent de distribution du courriel)

MDDR : le ministère délégué en charge du développement rural



OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

PAS : Police Administrative Spéciale

PIB : Produit Intérieur Brut

PNC : Plan National Climat

PNDA : le Plan national de développement agricole

PNDAR : le Plan national de développement agricole et rural

PRR : Pattern Recognition Receptor

RA : Révolution Agraire

RGA : Recensement Générale Agricole

SAU : Superficie Agricole Utile

SYRPALAC : Système de régulation des produits agricoles de large consommation

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée



Sommaire

Remerciements

Dédicaces

Liste des figures

Liste des tableaux

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction

1

CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

1.1. Introduction

3

1.2. Critères et caractéristiques de l'agriculture familiale

3

1.3. Statut des exploitations familiales

4

1.4. Population agricole

5

1.4.1. Les actifs dans les exploitations agricoles

6

1.5. Les mécanismes de fonctionnement de l'agriculture familiale

6

1.5.1. Le système d'irrigation

6

1.5.2. Les éléments de fonctionnement

7

1.5.3. La pluriactivité et la diversification des sources de revenu

7

1.6. Régulation et reproduction de l'agriculture familiale

9

1.7. Les atouts et les menaces de l'agriculture familiale

10

1.7.1. Les atouts de l'agriculture familiale

10

1.7.2. Les menaces pesant sur les agricultures familiales et leurs faiblesses

11

1.8. Perspectives et recommandations du CESE pour promouvoir l'agriculture familiale

12

1.8.1. Garantir l'autonomie des agriculteurs

12

1.8.2. Renforcer l'accès au crédit pour financer les investissements familiaux

13

1.8.3. Diffuser les connaissances et les innovations pour renforcer les compétences

14

1.8.4. Réduire les pertes agricoles

14

1.8.5. Reconnaître et valoriser le métier d'agriculteur

15

1.9. Conclusion

15

CHAPITRE 02 : Situation de secteur agricole des années 1962-2000

2.1. Introduction

17

2.2. Le secteur agricole privé de 1962 à 1979

17

2.2.1. Données techniques

17

2.2.2. Les caractéristiques économiques du secteur privé

19

2.3. Le secteur de la révolution agraire en 1971

20



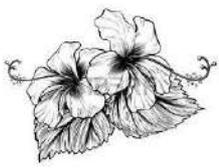
2.3.1. Données techniques	20
2.3.2. Caractéristiques économiques du secteur de la révolution agraire	22
2.4. Résultats obtenus	22
2.5. Le secteur privé 1987 à 1999	26
2.5.1. La politique foncière	26
2.5.1.1. Réorganisation du secteur agricole 1987 (fin de l'expérience socialiste)	26
2.5.1.2. La loi d'orientation foncière	27
2.5.1.3. Le programme de mise en valeur des terres par la concession	28
2.5.1.4. La nature des concessions	29
2.5.2. La politique financière	29
2.5.2.1. Le soutien à l'activité agricole	30
2.5.2.2. Le fond national de développement agricole FNDA	30
2.5.3. Politique de secteur agricole à partir de 2000	30
2.5.3.1. Le plan national de développement agricole	31
2.5.3.2. La politique de renouveau rural	31
2.5.4. L'élargissement des missions de l'agriculture au développement rural (2002-2003)	32
2.6. Conclusion	34
CHAPITRE 03 : L'agriculture familiale en Algérie	
3.1. Introduction	35
3.2. Indicateurs de la structure de l'agriculture familiale en Algérie (Recensement Général de l'Agriculture, 2001)	35
3.3. Principales contraintes de l'agriculture familiale en Algérie	35
3.3.1. Statut juridique des terres agricoles	35
3.3.2. L'âge des exploitants agricoles	36
3.3.3. L'accès au crédit agricole et sécurité sociale	37
3.3.3.1. Le crédit RFIG (Crédit de campagne agricole)	37
3.3.3.2. Le crédit fédératif	37
3.3.3.3. Le crédit leasing	37
3.3.4. Politiques Agricoles et Agriculture familiale	37
3.4. La production végétale	38
3.4.1. Les céréales	38
3.4.2. Légumes secs	41
3.4.3. Cultures industrielles	41
3.4.4. Cultures maraichères	43
3.4.5. Cultures fourragères	44
3.4.6. Les agrumes	45



3.4.7. Le vignoble	46
3.4.8. Cultures fruitières	47
3.4.9. Arboriculture dattes olive	48
3.4.9.1. La production de dattes	49
3.4.9.2. Les olives	49
3.4.10. Les figuiers	50
3.5. Production animale	50
3.5.1. Le cheptel et Produits de l'élevage	52
3.6. Conclusion	59
Conclusion	60
Références bibliographiques	
Résumé	



INTRODUCTION



Introduction :

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit l'agriculture familiale comme : « L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose principalement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes». Parler d'agriculture familiale, au sens de la FAO, c'est donc admettre que l'agriculture, " l'art de cultiver la terre et de la rendre fertile", recouvre aujourd'hui des réalités très divers. De nombreuses études ont souligné le rôle positif de cette agriculture qui permet à ceux qui la pratiquent de se nourrir et de survivre.

Dans les pays développés comme dans les pays en développement, l'agriculture familiale est la principale forme d'agriculture dans le secteur de la production alimentaire.

On compte plus de 570 millions d'exploitations agricoles dans le monde. La notion d'agriculture familiale est imprécise mais la plupart des définitions se réfèrent au type de gestion ou de propriété et au fait que la main-d'œuvre provient de l'exploitation même. Plus de 90 pour cent des exploitations agricoles sont gérées par un individu ou une famille et recourent principalement à la main-d'œuvre familiale. Si l'on s'en tient à ces critères, les exploitations familiales représentent de loi.

La grande majorité des exploitations agricoles dans le monde sont petites ou très petites et, dans bon nombre de pays à faible revenu, ne cessent de voir leur superficie diminuer. À l'échelle mondiale, les exploitations de moins de 1 hectare représentent 72 pour cent de toutes les exploitations mais ne couvrent que 8 pour cent de la superficie totale des terres agricoles. Les exploitations un peu plus grandes – 1 à 2 hectare – représentent 12 pour cent de toutes les exploitations et couvrent 4 pour cent des terres, et les exploitations comprises entre 2 et 5 hectares représentent 10 pour cent de toutes les exploitations et couvrent 7 pour cent des terres. À l'inverse, seulement 1 pour cent de toutes les exploitations font plus de 50 hectares mais, bien qu'en petit nombre, s'adjugent 65 pour cent des terres agricoles mondiales.

Beaucoup de ces grandes, voire très grandes, exploitations appartiennent à des familles et sont exploitées par la famille la forme d'agriculture la plus répandue dans le monde. Selon les estimations, elles occuperaient de 70 à 80 pour cent des terres agricoles et produiraient plus de 80 pour cent des denrées alimentaires mondiales en termes de valeur (Il est difficile d'évaluer le nombre d'exploit).

Au niveau national, plusieurs facteurs clés peuvent contribuer avec succès à son développement, entre autres : les conditions agro-écologiques et les caractéristiques territoriales ; les politiques



environnementales ; l'accès au marché ; l'accès à la terre et aux ressources naturelles ; l'accès à la technologie, aux services de vulgarisation agricole et au crédit ; les conditions démographiques, économiques et socio-culturelles ; la disponibilité d'un enseignement spécialisé.

L'agriculture familiale joue un rôle important au niveau socio-économique, environnemental et culturel.

C'est Dans ce sens que l'objectif de notre travaille a été orienté vers l'étude de l'agriculture familiale et l'amélioration de la production Agricole ou niveau de la nationale elle aura à déterminer les atouts et les contraintes observés et à proposer les perspectives de son développement.

L'objectif de ce travail est le répondre à la question suivante :

Problématique :

Comment l'agriculture familiale joue tell un rôle important dans l'accélération du rythme de socioéconomique et environnement et culturel ?

Pour mieux cerner cette problématique nous avons développé notre question principale en deux questions secondaire

Comment améliorer l'agriculture familiale nationale ?

Quel sont les contraintes et les factures limitant qui empêchent l'atteinte de cet objectif ?



CHAPITRE 01

Fonctionnement de l'agriculture familiale



1.1.Introduction :

La diversité des formes d'agriculture reflète l'extrême hétérogénéité des économies et des sociétés. L'agriculture familiale est l'une des formes d'organisation de l'agriculture la plus réputée à travers le monde. Elle se décline en une multiplicité de types concrets repérables au niveau des exploitations agricoles. Dans cette section nous allons définir l'agriculture familiale, présenter aussi ses principales caractéristiques ainsi que son mécanisme de fonctionnement.

Nous allons voir en quoi cette agriculture est importante sans oublier de présenter les menaces ou bien les défis à qui il doit faire face. En fin nous allons voir quelques recommandations pour promouvoir l'agriculture familiale formulées par le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE 21 en France).

1.2.Critères et caractéristiques de l'agriculture familiale :

L'agriculture familiale est dotée d'un certain nombre de critères spécifiques qui vont nous permettre de définir l'agriculture familiale et à base de ces derniers qu'on peut faire la distinction entre l'agriculture familiale et les autres formes d'agriculture. Les principaux critères sont les suivants :

- Au-delà de la diversité des systèmes productifs et des contextes nationaux, le travail familial est le critère central qui permet de définir la forme familiale de production agricole ;
- La compétence décisionnelle est entre les mains de la famille exploitante ;
- La famille exploitante assume les risques ;
- Les membres de la famille accomplissent la plus grande partie du travail ;
- La famille dispose des terres exploitées, qu'elle en soit propriétaire ou par un bail à ferme ;
- Le capital financier est en grande partie mis à disposition par la famille ou des bailleurs de fonds classiques, mais pas par des investisseurs institutionnels ;
- Le revenu de la famille provient en majorité de l'activité agricole ;
- La vie de famille est mêlée à celle de l'exploitation ;
- L'exploitation est transmise à un descendant.

L'agriculture familiale rassemble une grande partie de l'humanité. En effet, au sein de la population rurale mondiale, qui représente encore 41% de la population de la planète, 40% des actifs travaillent dans l'agriculture soit environ 1,4 milliard de personnes, et 96% résident dans les pays de sud. Dans l'immense majorité des exploitations agricoles, ce sont les membres de famille qui constituent la force de travail. Sur ces 40 % d'actifs dans le monde :

- moins de 5 % de la population active en Amérique du Nord et en Europe,



CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

- 59 % de la population active en Chine,
- 53 % en Inde,
- 53% en Afrique.

Pour caractériser l'agriculture familiale, une première option consisterait à prendre en compte la taille de l'exploitation. Ainsi, pour une étude qui est faite regroupant 81 pays dont le but est de déterminer la taille de ces exploitations, les données sont comme suit :

- 72 % des exploitations utilisent moins de 1 hectare ;
- 85 % ont moins de 2 hectares ;
- 94 % moins de 5 hectares.

A partir de ces résultats on peut dire que la superficie ou la taille des exploitations agricoles familiales est petite, elle est souvent comprise entre 1 à 5 hectares. Mais la taille est un critère trop dépendant des contextes locaux et nationaux, une exploitation familiale est d'abord une exploitation dans laquelle :

- Seuls travaillent à plein temps les membres de la famille : ils ne sont pas liés par les rapports de salaire, mais par des liens domestiques. Le travail crée des liens forts entre la famille et l'exploitation.
- Une partie de la production est consommée par la famille elle-même : les agricultures familiales alimentent, certes, les marchés, mais l'autoconsommation est aussi un produit de ce travail.
- Le capital est familial : il est indissociable du patrimoine familial.

En Algérie, le secteur de l'agriculture compte 1 023 799 exploitations agricoles dont 55 935 orientées vers des activités conduites en hors sol et 967 864 réparties sur les 8.458.680 ha de Superficie Agricole Utile (SAU). L'agriculture intervient pour environ 12 % dans le PIB. Le secteur fait vivre de façon directe et indirecte 21 % de la population nationale Ces exploitations se distinguent par un ensemble de critères parmi lesquels :

- La taille (ou la dimension).
- La nature juridique.
- Le statut juridique des terres.
- La population agricole et la population active agricole.

1.3. Statut des exploitations familiales :

D'abord la taille des exploitations par classe de SAU est répartie comme suit :



CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

- 70% de « petites » exploitations avec une superficie comprise entre 0,1 et moins de 10 ha occupent 25,4% de la SAU totale.
- 22,6% de « moyennes » exploitations avec une superficie comprise entre 10 et moins 50 ha détiennent 51,8 % de la SAU totale.
- 1,9 % de « grandes » exploitations avec une superficie égale ou supérieure à 50 ha qui représentent 22,7 % de la SAU totale. Dans cette catégorie, les exploitations de 200 ha et plus, occupant 5,4% de la SAU totale, ne représentent que 0,1% du nombre total des exploitations.

Ensuite, selon la nature juridique des exploitations :

- L'exploitation individuelle prédomine avec 83,1% du nombre total des exploitations et occupe 79,7 % de la SAU totale. Elle est représentée pour 72,8%, d'exploitations sur les terres de propriété privée (65,7% de la SAU totale) ; 10,2%, d'exploitations individuelles à gestion privative (EAI) sur les terres du domaine privé de l'Etat (14% de la SAU totale).
- L'exploitation collective, en société ou en coopérative, forme 5% du total des exploitations et couvre 14% de la SAU totale. Les EAC constituent 68,8% des exploitations et 78,1% de la SAU de cette catégorie. Il est à noter que l'exploitation agricole collective à gestion privative (EAC) représente 3,4% du total des exploitations et couvrent près de 11% de la SAU totale.

Selon le statut juridique des terres ; 75,93% des exploitations sont érigées sur des terres Melk et couvrent 69,25% de la SAU totale. Parmi ces exploitations :

- 39,55% sont dans l'indivision : elles représentent 46,34% de la SAU totale.
- 50,14% sont sans titre : elles représentent 41,05% de la SAU totale.
- 17,7% des exploitations sont érigées sur les terres du domaine privé de l'Etat et couvrent 30% de la SAU totale.

1.4. Population agricole :

Pour ce qui est de la population agricole :

- La population totale vivant sur l'exploitation est de 6 907 585 personnes dont 24,5% de femmes.
- La population active agricole s'élève quant à elle, à 4 421 358 personnes dont 18% de femmes. Cette population se répartit en :
 - 2 112 717 permanents (47,8%) dont 358 151 femmes.
 - 2 308 641 saisonniers (52,2%) dont 439 278 femmes.

La SAU totale rapportée à la population active agricole donne le ratio de 1,9 ha par actif agricole.



1.4.1. Les actifs dans les exploitations agricoles :

Les actifs dans les exploitations agricoles, il s'agit des actifs familiaux, des salariés permanents et des salariés saisonniers.

- Les actifs familiaux (permanents et saisonniers) représentent un effectif de 3 349 447 employés, dont 768 984 femmes et sont répartis comme suit :
 - 1 460 207 exploitants et Co-exploitants parmi lesquels sont dénombrées 113 270 femmes ;
 - 1 889 240 ouvriers constituant la main d'œuvre familiale dont 655 714 femmes ;
- Les salariés permanents sont au nombre de 108 556 ouvriers, dont 4 958 femmes.
- Les salariés saisonniers totalisent un effectif de 963 355 ouvriers, dont 23 487 femmes.

D'après ces données fournies par le RGA (2001), on assiste donc à :

- Une prédominance de la petite exploitation qui représente 70% du total des exploitations, qui ne couvrent que 25,4 % de la SAU totale.
- Prédominance de l'exploitation individuelle avec 83,1% du total des exploitations et se répartit sur 79,7% de la SAU totale.
- Sur une population active agricole de 4 421 358 personnes, 75,75% sont des actifs familiaux (permanents et saisonniers) qui représentent un effectif de 3 349 447 personnes.
- A travers les résultats, nous remarquons que les exploitations agricoles en Algérie sont dotées de mêmes critères que ceux de l'agriculture familiale, sur ce nous pouvons dire que la majorité des exploitations agricoles en Algérie sont des exploitations familiales. Donc la forme d'agriculture dominante en Algérie est l'agriculture familiale.

1.5. Les mécanismes de fonctionnement de l'agriculture familiale :

Le maintien de l'agriculture familiale méditerranéenne, que ce soit dans les pays du nord ou du sud, est obtenu grâce à des mécanismes qui ont une base similaire dans l'ensemble des formations sociales rurales. Ces mécanismes peuvent être regroupés en trois grandes catégories.

1.5.1. Le système d'irrigation :

Certaines techniques d'irrigation sont utilisées seules ou en association. On peut citer, à titre d'exemple, les techniques d'épandage des eaux de crue, celles de contrôle et de collecte des eaux de ruissellement. Les espèces et variétés végétales et animales ont souvent été sélectionnées pour leur résistance particulière aux caprices du climat et qui sont connues en général pour leur souplesse (l'olivier, la vigne, les céréales et certaines races ovines).



CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

Parmi ces techniques, certaines sont encore utilisées alors que d'autres n'ont pas pu résister au déferlement des variétés et des espèces du nord, connues pour leur productivité supérieure même dans des conditions hydriques difficiles. Mais l'irrigation n'est pas simplement une adaptation au climat ou une correction du manque d'eau, c'est aussi une transformation complète des systèmes de production, voire un remodelage des systèmes agraires de façon plus globale. C'est donc une analyse de l'irrigation en tant qu'élément de dynamique agraire que nous allons mener.

En 2018, une Analyse de Risque et Vulnérabilité (ARV) au changement climatique, a été suivie de la formulation du Plan National Climat (PNC) de l'Algérie. Son volet d'adaptation comprend les actions de court et moyen termes portant sur l'économie de l'eau. L'adaptation des itinéraires techniques, la lutte contre l'érosion et la désertification, l'aménagement des bassins versants, la diversification des activités, la sauvegarde et l'extension des forêts et des mesures transversales portant sur l'amélioration de la gouvernance par le renforcement de capacités de l'administration en termes de sensibilité, de veille et de financement innovant, la participation et le renforcement des capacités des communautés rurales pour assurer une gestion locale durable du milieu naturel.

1.5.2. Les éléments de fonctionnement :

Les techniques et les productions sont souvent combinées dans le but de conférer au système de production en place, une plus grande autonomie et une souplesse face aux exigences de transformation qu'impose l'adaptation à un environnement mouvant. Les éléments de fonctionnement que nous rencontrons le plus fréquemment sont :

- La combinaison de plusieurs spéculations
- La multifonctionnalité des cultures
- La régulation du niveau des techniques
- Les modes de faire-valoir
- L'ajustement du foncier et du cheptel
- Les régulations liées à l'intervention des pouvoirs publics

1.5.3. La pluriactivité et la diversification des sources de revenu :

C'est au niveau de la diversification des sources de revenu que les opportunités offertes par l'environnement sont le mieux utilisées. Phénomène qui touche l'ensemble des agricultures méditerranéennes, la pluriactivité prend une signification particulière dans les pays de la rive sud. Dans le contexte particulier de ces pays, la pluriactivité et les revenus extérieurs ne peuvent être analysés comme un phénomène conjoncturel ou comme une forme de résistance : c'est un élément structurel de



CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

l'agriculture des pays du Maghreb. Ce phénomène est en relation avec l'état de développement des forces productives qui n'a pas encore atteint un degré de spécialisation et de division du travail entre le secteur agricole et le reste de l'économie, comme l'on peut l'observer dans les pays les plus développés de la rive nord. Les conditions économiques et politiques ont certes changé mais les conditions climatiques sont restées les mêmes. Ce sont ces dernières qui déterminent, dans une certaine mesure, le fonctionnement et la reproduction du système exploitation-famille. Il existe différents types de revenus extérieurs définis à base du rôle qu'ils jouent dans la reproduction et l'évolution de l'ensemble du système exploitation-famille. Cette typologie des exploitations familiales pluriactives ou à revenu extérieur recoupe celle des exploitations familiales, voire celle de l'ensemble des exploitations. On peut distinguer trois types de pluriactivité :

- La pluriactivité de survie ou de maintien que l'on rencontre dans des exploitations de petite taille et de faible potentiel et qui ne sont donc pas susceptibles de valoriser l'investissement d'un surplus. On la rencontre aussi dans le cas où le revenu extérieur est lui-même faible, irrégulier et ne permettant pas le développement de l'appareil de production.
- La pluriactivité de soutien à l'accumulation dans l'appareil de production. Cela correspond à des activités apportant un revenu extérieur plus régulier qui permet de dégager un surplus pouvant être investi dans l'activité agricole ; ce qui nécessite l'existence de possibilités réelles d'amélioration des capacités de production tant du point de vue technique que du potentiel foncier ou encore de l'espace dans le cadre d'une agriculture extensive.
- La pluriactivité de placement qui permet, à partir d'une agriculture rentable, de réaliser des placements dans d'autres secteurs ou inversement. Il s'agit, en quelque sorte, d'une gestion financière du surplus par la diversification des investissements et la recherche d'une rentabilité optimale.

En ce qui concerne les pays de la rive nord de méditerranée, nous retrouvons les mêmes types d'agriculture pluriactive ou à revenu extérieur mais, dans ce cas, les différentes formes renvoient à des types de pluriactivité dominants par région. Cet état de fait amène à penser que le poids de l'environnement socio-économique est tel qu'il implique une uniformisation des comportements et des attitudes.

Dans les pays du sud, nous retrouvons les diverses formes prises par la pluriactivité simultanément dans une même région. Cela induit à supposer que l'environnement laisse des espaces de liberté générant des comportements différents.



1.6. Régulation et reproduction de l'agriculture familiale :

L'ensemble des mécanismes de régulation ou d'adaptation que nous venons d'étudier sont mis en œuvre dans le cadre de stratégies diversifiées qui aboutissent globalement au maintien de l'agriculture familiale. Mais, ce maintien qui donne l'impression d'une certaine stabilité cache, en réalité, une grande mouvance et une signification différente de la régulation selon les différents types d'exploitations. En effet, l'observation assez fine, au niveau du terroir ou de la petite région, montre une transformation profonde des exploitations agricoles et de la formation sociale rurale dans son ensemble. Cette transformation se traduit soit par le maintien de l'exploitation, soit par une augmentation des capacités de production à l'intérieur et à l'extérieur de l'exploitation.

Dans chaque cas de figure, les mécanismes de régulation mis en œuvre et les résultats de ceux-ci déterminent différentes formes de pluriactivité dans l'agriculture familiale :

L'agriculture familiale de subsistance qui se maintient grâce à un revenu extérieur et qui pratique une régulation faible basée sur l'ajustement du niveau des techniques et de la taille de l'exploitation aux capacités financières de celle-ci. Selon la nature du travail extérieur et des ressources qu'il procure, une certaine capacité d'accumulation peut apparaître et se traduire par l'initiation d'un processus d'accumulation progressive à travers l'association, l'intensification, etc. Ce processus reste toutefois limité par le développement, en parallèle, des besoins de la famille. Par ailleurs, l'adoption d'une régulation faible fait passer l'exploitation par des moments de crise qui rendent l'ensemble du processus d'accumulation assez vulnérable.

- L'agriculture familiale avec revenu extérieur qui nécessite une régulation forte entrées conditions locales de production et les potentialités régionales pour pouvoir réaliser une accumulation. Ce type de régulation permet une meilleure couverture des risques en recherchant l'optimisation de l'utilisation des facteurs de production afin d'assurer la couverture des besoins, même dans les conjonctures les plus difficiles.

Les systèmes avec revenu extérieur sont capables d'une accumulation assez forte et d'une transformation qui peut aboutir à la mise en place de systèmes de production affranchis du revenu extérieur (cas de certaines exploitations dans les périmètres irrigués). Cela aboutit alors à un autre type d'agriculture familiale complètement intégré à l'économie de marché et qui ne fonctionne que dans la sphère agricole avec une spécialisation qui peut être très poussée. Par contre les systèmes sans revenu extérieur restent plus fragiles car ils adoptent une régulation faible et ont plus souvent recours aux emprunts pour soutenir toute tentative de modernisation ; ils sont, de ce fait, dans une situation de dépendance plus grande par rapport l'environnement économique.



1.7. Les atouts et les menaces de l'agriculture familiale :

1.7.1. Les atouts de l'agriculture familiale :

Les agricultures familiales présentent de nombreux atouts :

En premier lieu, elles constituent un levier efficace de lutte contre la pauvreté et la sous-nutrition.

En effet, selon la FAO, 80 % de l'alimentation mondiale proviendrait des agricultures familiales. Dans la majorité des pays en développement, ce sont elles qui approvisionnent les marchés locaux et nourrissent les communautés. Leur finalité première est d'assurer les moyens de subsistance de ceux qui vivent de cette agriculture et pour ceux qu'ils exercent, non seulement en termes d'alimentation mais aussi de satisfaction des autres besoins élémentaires (habillement, logement, santé...).

En second lieu, les agricultures familiales jouent un rôle central en matière de maintien et de création d'emplois. En Algérie 75,75% d'active agricole sont des actifs familiaux. Le potentiel d'emploi que représentent les agricultures familiales est indispensable double titre pour :

- Développer des systèmes innovants de production à forts niveaux de valeur ajoutée grâce à un faible appel aux produits d'origine extérieure.
- Permettre à un maximum de jeunes de s'investir dans l'agriculture en leur assurant un avenir professionnel et des revenus décents, ce qui est souhaitable compte tenu de la situation démographique et économique de très nombreux pays.

En troisième lieu, les agricultures familiales participent beaucoup à la valorisation et à la protection des ressources naturelles. Bien accompagnées, elles peuvent contribuer à la préservation de la biodiversité grâce à des pratiques culturales qui augmentent le taux de matière organique dans les sols, réduisent l'érosion ou favorisent la protection d'espèces menacées. Les agriculteurs familiaux participent également au maintien de la diversité génétique des semences et des races animales. La préservation des ressources naturelles est également favorisée par la logique patrimoniale prévalant dans les exploitations familiales, qui sont amenées, dans un souci de transmission intergénérationnelle, à gérer leur activité de manière durable.

Par ailleurs, les agricultures familiales entretiennent les paysages, qui constituent des atouts considérables pour la qualité de vie, les ressources procurées aux populations rurales locales et, dans certaines situations, pour le tourisme. Enfin, quand ils s'organisent, les agriculteurs familiaux font, dans les instances qu'ils créent, l'expérience d'un fonctionnement collectif. Ils acquièrent ainsi un poids politique qui leur permet de mieux faire entendre leur voix et, au-delà, de participer à la vie démocratique de leur pays.



1.7.2. Les menaces pesant sur les agricultures familiales et leurs faiblesses :

Dans de nombreux pays, notamment en développement, les exploitations familiales sont confrontées depuis longtemps à des difficultés structurelles en termes d'accès pérenne à des ressources indispensables : terre, eau, semences, infrastructures et outillage de base.

Dans les Etats concernés, ces difficultés structurelles résultent notamment du contexte politique, de l'absence d'une organisation administrative efficace et de règles de droit réellement appliquées, du maintien de systèmes hérités de la colonisation, du poids de la dette et parfois même du désintérêt de certains gouvernants quant à la situation et aux besoins de leur population rurale. La libéralisation des échanges des denrées, encouragée par les règles du commerce international édictées dans le cadre du GATT puis à l'OMC ou par des accords bilatéraux de libre-échange, a accentué ces faiblesses en mettant en compétition des agricultures extrêmement différentes. Pour ces raisons, mais aussi à cause de la mise en place de programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par le FMI et la Banque mondiale, les états ont progressivement perdu les moyens qui leur permettaient d'assurer la protection de leurs agricultures familiales : taxation ou limitation des importations, régulation des prix agricoles, ou encore soutiens financiers pour l'investissement. Leurs ressources budgétaires ont également été réduites. Le financement de l'agriculture est orienté et bénéfique pour les grandes cultures industrielles ou l'élevage industriel, susceptibles d'offrir des garanties en termes de débouchés et donc de profits rapides, alors que les petites exploitations agricoles se sont privées de ces financements ou bien leur part est vraiment médiocre.

C'est la même situation pour le financement de l'Agriculture en Algérie, où toutes les politiques agricoles menant de l'indépendance jusqu'aux années 2000 ont été au profit de grandes exploitations relevant de secteur de l'Etat et de secteur privés de l'Etat toutes en négligeant le secteur privé et surtout les petites exploitations agricoles. Les évolutions intervenues dans les conditions d'accès aux semences constituent un autre facteur de fragilisation pour les agricultures familiales. En effet, la modernisation de l'agriculture a changé la manière dont les agriculteurs s'approvisionnent. Les procédés traditionnels de sélection massale et d'échange ont été progressivement remplacés par des règles commerciales, la plupart des semences étant désormais vendues par de grandes entreprises qui en contrôlent l'usage exclusif grâce à un système de protection juridique. Cette nouvelle donne conduit à placer les agricultures familiales dans une situation de dépendance lorsqu'elles y ont recours.

Enfin, le changement climatique aura inévitablement des conséquences sur l'évolution de l'agriculture, qui devra faire face à l'augmentation de la fréquence des événements météorologiques extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes...) tout en devant s'adapter aux variations qui en découleront dans les écosystèmes et les rythmes des saisons. Le climat est l'un des principaux facteurs



CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

physiques qui ont une influence sur l'activité agricole, Chaque plante a besoin de certaines conditions de température et d'humidité pour pousser. De plus, il y a des facteurs climatiques qui empêchent la pratique de l'agriculture. Les plantes ne se développent pas dans les lieux où les températures sont très élevées (au-dessus de 45°C), ou bien très basses (en-dessous de 10°C) ou dans les zones où les pluies sont très faibles ou trop fortes. Les conséquences de ces évolutions seront beaucoup plus dramatiques pour les exploitations familiales, de nature sédentaires, alors que les entreprises agricoles industrielles pourront facilement se déplacer pour rechercher ailleurs des conditions pédoclimatiques plus favorables.

1.8. Perspectives et recommandations du CESE pour promouvoir l'agriculture familiale :

Le Conseil Économique, Social Et Environnemental en France, a formulé certaines propositions relatives aux «conditions à réunir pour créer un environnement favorable aux agriculteurs familiaux et leur permettre de contribuer au développement durable de leurs pays»

1.8.1. Garantir l'autonomie des agriculteurs :

Favoriser et sécuriser l'accès au foncier et à l'eau en limitant la concentration des exploitations et en mettant l'accent sur les droits d'usage :

L'accès à la terre est indispensable à toute activité agricole. Pour le CESE, il doit être sécurisé, stable et pérenne, de manière à ce que l'agriculteur puisse avoir une vision à moyenne/ou long terme de son activité. Cet accès relève de divers droits fonciers qui peuvent englober plusieurs formes de propriété et ou d'usage : privés, communaux, collectifs, publics ou en accès libre. Ils donnent le droit de disposer de la terre, le droit de décider de quelle manière elle est utilisée et le droit de la vendre ou de la transmettre.

La sécurisation des droits fonciers est donc un premier pas primordial vers l'autonomie des agriculteurs familiaux, mais elle doit s'effectuer dans le respect des populations et de leurs cultures et l'accent doit être porté d'abord sur les droits d'usage.

Dans la même situation, le CESE regrette sur l'extrême fragilité des droits de millions de petits agriculteurs pour ce qui est de l'accès à l'eau. Alors que 70% des prélèvements d'eau sont le fait de l'agriculture. Les pompages excessifs font baisser le niveau des nappes phréatiques, ce qui rend nécessaire des forages plus profonds que les agriculteurs familiaux n'ont pas les moyens d'effectuer. Il faut donc progresser vers une gestion de l'eau plus économe et un contrôle public renforcé. A cet égard, les partenariats public-privé souvent présentés comme solution au problème d'accès à l'eau.



1.8.2. Renforcer l'accès au crédit pour financer les investissements familiaux :

Pour entretenir et renforcer les moyens de production, les agriculteurs familiaux ont besoin de réaliser des investissements. Dans ce cadre, l'accès à un outillage, paraît indispensable. Pour accéder à ces équipements la démarche ne se fait pas toujours par une acquisition personnelle dont le recours au crédit est une solution inévitable et pour faire face aux conséquences négatives qui peuvent résulter de ces crédits, il est souhaitable de privilégier des solutions collectives de prêt ou d'achat de matériel, à l'instar de la création des Mutuelles et Coopératives agricoles.

Afin d'appuyer le Renouveau de l'Economie Agricole et Rurale, le Gouvernement algérien, dans la suite des mesures arrêtées dans la Loi de Finances complémentaire 2008, décidé d'appuyer le lancement d'un nouveau produit bancaire : Le crédit RFIG (accompagnateur) qui est entré en vigueur le 10 août 2008. C'est un crédit octroyé par les banques conventionnées par le MADR (la BADR et la BNA, 2008), qui est caractérisé par :

- Intérêts : 0%, pris en charge totalement par le MADR.
- Durée du crédit : 1 année.
- Bénéficiaires : Exploitants agricoles au sens de la Loi d'Orientation Agricole :

Agriculteurs et Eleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements, associations ou fédérations. Unités de services agricoles, Entreposeurs de produits agricoles de large consommation. Domaines couverts par ce crédit sont :

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires...)
- Acquisition d'aliments pour les animaux d'élevage (toutes espèces), de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires.
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du Système de régulation des produits agricoles de large consommation SYRPALAC.
- Renforcement des capacités des exploitations agricoles.
- Amélioration du système d'irrigation (mobilisation et utilisation économe des eaux;..).
- Acquisition de matériels agricoles dans le cadre du crédit Leasing.
- Construction ou réhabilitation des infrastructures d'élevage et de stockage au niveau des exploitations agricoles et construction et installation de serres multi-chapelles.

Ajoutant à ça, la loi de finance complémentaire 2008 prévoit l'ouverture, dans les écritures du Trésor, d'un compte d'affectation spéciale intitulé "Fonds spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants agricoles" dont les dépenses portent sur la couverture totale des charges d'intérêts des éleveurs et petits



CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

exploitants, les subventions de l'Etat au développement de l'élevage et de la production agricole. Outre l'exemption des producteurs agricoles de la TVA, au titre de la campagne agricole 2008/2009, de certains engrais et produits phytosanitaires et insecticides, la loi de finances complémentaire prévoit l'exemption des droits et taxes, fixés à 7%, sur les produits chimiques et organiques importés par les fabricants de médicaments vétérinaires.

Depuis son lancement effectif en octobre 2008 et jusqu'à fin juin 2009, un montant de 6,84 milliards de dinars a été octroyé par la BADR aux agriculteurs dans le cadre du crédit RFIG (7 555 clients entre agriculteurs privés, fermes pilotes, coopératives de céréales et entreprises publiques : 6 707 crédits à la céréaliculture, 312 à l'élevage, 263 pour la pomme de terre, 126 à l'aviculture, 49 à l'arboriculture, 31 à l'élevage bovin...etc.

1.8.3. Diffuser les connaissances et les innovations pour renforcer les compétences :

Les agricultures familiales doivent pouvoir bénéficier d'un accès à la compétence, qu'elle soit technique (agronomique), commerciale ou de gestion. Dans de nombreux pays où la formation n'existe pas, l'acquisition des connaissances et des compétences se fait par transmission intergénérationnelle ou entre voisins. Sans minimiser cette approche essentielle, il convient d'observer qu'elle n'est pas toujours suffisante.

C'est pourquoi il est indispensable de créer ou de maintenir un réseau solide de structures formatrices et de donner les moyens pour assurer un enseignement agricole de qualité, en développant les cursus en alternance par exemple. De plus, la formation des agriculteurs, comprise au sens le plus large du terme, doit être permanente, se faire tout au long de la vie et porter sur l'expérience.

Le conseil et la vulgarisation agricoles doivent tenir compte de deux impératifs : répondre aux besoins spécifiques de l'agriculteur et veiller à ne pas étouffer l'innovation. La manière de concevoir l'innovation doit évoluer pour remettre les agriculteurs et leur connaissance de leurs besoins et de leur environnement, au centre du processus.

1.8.4. Réduire les pertes agricoles :

Un tiers des denrées alimentaires produites annuellement dans le monde est perdu aux différents niveaux de la chaîne alimentaire. Les problèmes constatés principalement dans les pays en développement lors des phases de production, de manutention et de stockage des productions agricoles, représentent plus de la moitié des pertes totales. Dans les pays de l'OCDE, elles se situent plutôt au niveau de la vente au détail et des consommateurs. La réduction de ces pertes améliorerait la capacité des agricultures familiales à assurer la sécurité alimentaire de leur pays tout en leur permettant de tirer



meilleur profit de leur production. Par ailleurs, le gaspillage alimentaire exacerbe les difficultés d'accès aux ressources naturelles que rencontrent les agriculteurs familiaux.

1.8.5. Reconnaître et valoriser le métier d'agriculteur :

Mettre en place une véritable protection sociale pour les agriculteurs et les membres de leur famille qui travaillent sur les exploitations :

La protection sociale est un ensemble de mécanismes institutionnels ayant pour objectif la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. L'activité agricole étant un secteur à risques (aléas météorologiques, incertitude des débouchés, pénibilité du travail...), la protection sociale est un élément indispensable au développement des agricultures familiales. Les régimes de protection sociale ont été créés dans le but d'offrir une protection contre les aléas tout au long de la vie, mais aussi de lutter contre la reproduction à long terme de la pauvreté. Ils aident ainsi les personnes marginalisées à s'intégrer pleinement dans la vie sociale et économique. Dans les pays en développement, il n'existe pas de véritables systèmes nationaux de protection sociale, garantis par l'Etat et mis en place de façon pérenne, pour les agriculteurs familiaux. En 2007, la branche agricole d'assurances en Algérie est faible où sur plus de 1,023 millions d'exploitations agricoles, à peine 35 000 sont couvertes par les assurances, soit un taux de pénétration de 3,4%. Sur près de 900 000 agriculteurs inscrits à la chambre nationale d'agriculture (CNA), seulement 75 000 sont assurés à fin 2011, soit 8%, alors que le secteur agricole ne représente que 2% du chiffre d'affaire des assurances pour les années 2010 et 2011, selon le Conseil national des assurances (CNA). Depuis sa création en 2006, la CNMA (Caisse Nationale de Mutualité Agricole) tire 80% de son chiffre d'affaire de l'assurance automobile au détriment de l'assurance agricole. Le marché des assurances agricole en Algérie demeure très faible.

1.9. Conclusion :

Dans de nombreux pays, les agricultures familiales constituent le fondement du mode et des conditions de vie d'une partie importante de la population, on y constate une insuffisance, voire une absence, de politiques publiques, nationales ou régionales, visant à les soutenir et à favoriser leur développement. Les accords internationaux prennent eux aussi insuffisamment en compte tous les enjeux dont elles sont porteuses : sécurité alimentaire, emploi, protection des ressources et des milieux naturels, qui impactent le paysage géopolitique mondial.

De plus, les politiques agricoles doivent s'intégrer dans une approche globale et non pas purement technique.



CHAPITRE 01 : Fonctionnement de l'agriculture familiale

En effet, au-delà des problématiques strictement liées à la production (accès à la terre, à l'eau, aux semences...) et aux débouchés (organisation collective, filière...), les agriculteurs familiaux sont confrontés à des difficultés plus larges : santé, protection sociale, éducation, absence d'infrastructures et d'équipements collectifs.

En Algérie, à partir de 2000, avec le programme FNRDA qui a remplacé le FNDA a refonder l'ensemble du dispositif d'aide de soutien pour se concentrer sur le soutien à l'investissement avec un montage financier qui associait soutien de l'Etat et crédit agricole bonifié ou non (c'est la notion de crédit lié).

Cette approche privilégie le soutien à l'investissement comme solution adéquate permettront d'augmenter à terme substantiellement les revenus des agriculteurs et d'assurer ainsi la sécurité alimentaire de leur ménage.

De par sa simplification du point de vue des procédures d'accès à ce subventions (carte d'exploitant agricole essentiellement) et sa décentralisation au niveau de la subdivision agricole (échelon daïra), ce dernier dispositif a touché 250 000 exploitations agricoles avec des niveaux de soutien, somme toute assez significatif notamment pour les petits agriculteurs (exploitations de moins de 5 ha) qui ont représentés 40% des exploitations bénéficiaires.

En guise de conclusion, l'agriculture familiale est porteuse de solutions en termes notamment de lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde, ainsi que de dynamisme des territoires ruraux. L'agriculture familiale occupe des milieux, des espaces et des territoires très diversifiés : elle manifeste ainsi une grande capacité d'adaptation par leur connaissance des milieux, L'agriculture familiale doit faire l'objet de politiques publiques adaptées. Celles-ci doivent être articulées avec les actions en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de protection des ressources naturelles.



CHAPITRE 02

Situation de secteur agricole des
années 1962-2000



2.1.Introduction :

Le secteur privé agricole de son côté est resté très hétérogène, ce qui nous a amené à distinguer deux types : un secteur privé « traditionnel » et un secteur privé « moderne ».

Les exploitations du secteur privé sont classées en trois catégories :

Les exploitations familiales de subsistance qui sont de petites exploitations (exploitations inférieures à 5 ha) et qui utilisent des techniques traditionnelles. Elles fonctionnent dans un régime d'autosubsistance et pratiquent des cultures vivrières (pour l'autoconsommation).

Les exploitations familiales marchandes disposant d'un capital productif et dans le surplus dégagé est écoulé sur le marché.

Les exploitations modernes qui se caractérisent par l'emploi de techniques modernes et de investissements. Ces exploitations atteignant ou dépassant 100 ha se trouvent situées généralement sur des terres fertiles et assez bien irriguées.

2.2.Le secteur agricole privé de 1962 à 1979 :

2.2.1. Données techniques :

Le secteur privé agricole de son côté est resté très hétérogène, ce qui nous a amené à distinguer deux types : un secteur privé « traditionnel » et un secteur privé « moderne ». Les exploitations du secteur privé sont classées en trois catégories :

- Les exploitations familiales de subsistance qui sont de petites exploitations (exploitations inférieures à 5 ha) et qui utilisent des techniques traditionnelles. Elles fonctionnent dans un régime d'autosubsistance et pratiquent des cultures vivrières (pour l'autoconsommation).
- Les exploitations familiales marchandes disposant d'un capital productif et dans le surplus dégagé est écoulé sur le marché
- Les exploitations modernes qui se caractérisent par l'emploi de techniques modernes et des investissements. Ces exploitations atteignant ou dépassant 100 ha se trouvent situées généralement sur des terres fertiles et assez bien irriguées.



Tableau N°01 : Structure des exploitations du secteur privé (1964-1966) (MARA statistiques agricoles).

Catégorie	Exploitations		Superficie (ha)	
	Nombre	%du total	Superficie (ha)	%du total
Moins de 1 ha	134780	23	59180	1
De 1à10ha	288490	49,2	1260445	21,6
De 10à50ha	147043	25,1	2967545	50,8
De 50à100ha	11875	2	765585	13,1
Plus de 100ha	4655	0,8	786905	13,5
Total	586845	100	5839660	100

D'après ces chiffres, il ressort que 73,4 % du total des superficies ont une taille inférieure à 50 ha et 26,6 % une taille supérieure à 100 ha. Cela veut dire qu'un nombre réduit de propriétaires se localise au niveau de la catégorie des grandes exploitations.

Tableau N°02 : Répartition des spéculations du secteur privé agricole par rapport à l'ensemble du secteur agricole entre 1970-1972 (MARA, statistiques agricoles).

Spéculations	Superficie (ha)	Production (qx)
céréales	70	60
légumes secs	44	51
fourrages	33	31
cultures industrielles	32	29
Cultures maraîchères	59	58
Vigne à vin	14	13
Agrumes	16	13
oliviers	71	71

Nous constatons qu'à la veille de la révolution agraire (RA) et sur les bases des principales spéculations, que le secteur agricole privé se consacre principalement à la production céréalière ; ses rendements sont inférieurs à ceux du secteur autogéré. Par contre, les rendements des productions oléicoles, maraîchères et celle des légumes secs en sont supérieurs.

A la fin de l'année 1970, le secteur privé agricole s'étendait sur 6 millions d'ha de SAU répartis en un peu plus de 700 000 exploitations d'une superficie moyenne de 8,5ha ; 55% des exploitations ayant alors une superficie inférieure à 5ha. (ECREMENT, 1986)

Les mesures mises en œuvre en 1972 ont réduit nettement la taille de l'exploitation privée agricole. Ces mesures voulaient d'une part réduire les disparités qui caractérisent le monde rural et d'autre part, supprimer la grande propriété extensive pour la remplacer par des unités pratiquant un système de production plus intensif. (BADILLO, 1986)



La révolution agraire a procédé à la nationalisation d'une partie importante des terres agricoles et a limité certaines grandes privées, cependant, elle n'a pas réussi à faire décoller les productions animale et végétale.

La production agricole de secteur privé durant la période 1962-1979 a été marquée par une stagnation car la plupart des superficies privées ne sont pas assez fertiles. Le tableau 6 nous montre l'évolution des rendements du secteur agricole privé durant la période 1966-1979.

Tableau N°03 : Evolution des rendements du secteur agricole privé 1966-1979 (statistique agricole, 1980).

Unité : qx / ha

Produits	Moyennes annuelles par période				
	1967/ 69	1970 / 73	1974 / 77	1978	1979
céréales	5,4	5,2	5,3	5	5,1
maraîchages	58,4	56,8	69,4	61,9	63,1
agrumes	53,4	54,4	56,5	66,7	68,3
arboriculture fruitière (noyaux et pépins)	76,6	93,3	83,7	79,9	93,9
Raisin de table	33,7	28,4	15,1	11,5	13,9

Nous constatons que le secteur privé, n'enregistre des accroissements de rendements et relativement fort que pour le maraichage : 58,4 qx/ha en 1967-1969 et 63.1 qx/ha en 1979. Pour les agrumes malgré des rendements élevés, l'augmentation de la production s'explique beaucoup plus par la progression des superficies qui leurs sont consacrées.

2.2.2. Les caractéristiques économiques du secteur privé :

Le secteur privé agricole ne va bénéficier d'aucune aide significative de la part de l'Etat et sera toujours perçu comme retardataire par rapport au processus de développement économique et social. Par ailleurs, le secteur privé agricole se caractérise par une forte inégalité dans la distribution qualitative et quantitative des terres qui fait que le niveau de revenu de la grande majorité des agricultures ne leurs permet pas d'acquérir les équipements et intrants nécessaires à l'augmentation de la productivité et des rendements.



2.3. Le secteur de la révolution agraire en 1971 :

2.3.1. Données techniques :

Cette nouvelle réforme de l'agriculture se situait à une période charnière du pays car à cette époque la population connaissait une croissance démographique forte avec une amélioration sensible du niveau de vie des populations urbaines en parallèle à la mise en place d'une infrastructure industrielle.

Dans la charte de la révolution agraire (RA), il est affirmé que « la révolution agraire a pour but d'abord la modernisation de l'agriculture ». A ce titre, elle intervient autant sur la taille des exploitations que sur les techniques de production, l'augmentation de la consommation d'engrais et de semences sélectionnées, l'exploitation des terres laissées en jachère, autant d'actions qui concourent au succès de la révolution agraire. Il est nécessaire d'améliorer les capacités de l'agriculture à répondre aux besoins alimentaires d'une population dont la structure même de la consommation évolue avec les progrès de l'industrialisation la révolution agraire constitue, entre autres, un stimulant de l'industrialisation. (ECREMENT, 1986)

Parmi les objectifs assignés à la révolution agraire dans le cadre du développement de l'agriculture ; On peut citer : la réorganisation et l'augmentation de la production agricole, le développement autour des zones de production et tout un réseau d'industries de transformation, le remodelage complet du paysage agricole et le bouleversement des Structures mentales de la population. (HAMADI, 1993)

La première phase de la révolution agraire lancée le 1^{er} janvier 1972 avait pour but de constituer le Fonds National de la révolution agraire (FNRA) à partir des terres domaniales et des tabous et des terres des autres collectivités locales. (BACI, 1994)

Tableau N°04 : Répartition des exploitations de la révolution agraire (1ère phase) (statistiques agricoles).

Type d'exploitation	Nombre	Attributaires
GMV	258	2250
CAEC	707	11580
CAPRA	1349	24434
Nombre d'attributaires individuels	1120	1120
total	3434	43784



GMV : groupement de mise en valeur.

CAEC : coopérative agricole d'exploitation en commun.

CAPRA : coopérative agricole de production de la révolution agraire.

La première phase de la révolution agraire s'est déroulée sans problèmes. Les terres versées au cours de cette opération portaient sur 1446390 ha, dont 61787 ha (soit 42.7%) ont été attribués dès la première année de cette réforme ce qui a permis de créer 3434 exploitations sous diverses formes au profit de 43784 bénéficiaires.

La deuxième phase, lancée le 17 juin 1973, avait pour objectif la nationalisation des propriétés des absentéistes et la limitation des grandes propriétés foncières ; les terres récupérées étaient versées au FNRA. Ces actions devaient toucher 50051 propriétaires recensés dont 34056 au titre d'absentéistes et 15995 concernés par la limitation de leurs propriétés.

La troisième phase, intéressait les éleveurs de la steppe et devait concerner l'aménagement de la steppe et la limitation du cheptel dans cette zone.

La quatrième phase devait porter sur l'application de la révolution agraire dans le secteur forestier.

Le dernier bilan officiel de la révolution agraire établi au 31/12/1978 donne la situation suivante :

Tableau N°05 : Répartition des exploitations de la révolution agraire (statistiques agricoles).

Types d'exploitations	Nombre	Attributaires	Superficies
Coopératives constituées dont :	600	-	-
GMV	670	-	-
CAEC	4800	-	-
CAPRA	530	-	-
Nombre d'attributaires individuels	-	7500	-
Nombre total d'attributaires	-	95000	-
Superficie attribuée (en ha)	-	-	1100000

Les objectifs escomptés à travers la 3^{ème} phase n'ont pas été atteints à cause de l'insuffisance des moyens mis en œuvre dans cette opération.



2.3.2. Caractéristiques économiques du secteur de la révolution agraire :

Les objectifs globaux espérés à travers la révolution agraire (RA) ne furent pas totalement atteints car les phases programmées pour sa réalisation progressive n'ont pas été achevées, du fait qu'il y a eu incapacité des appareils de l'Etat à dynamiser les exploitations agricoles. Cette situation allait créer un impact négatif sur la révolution agraire, par la faible production engendrée et une productivité médiocre avec un désistement important d'attributaires. Au début de la campagne 1974/1975, on avait enregistré plus de 7 200 désistements à travers le territoire national, représentant globalement 11% du total des attributaires de la révolution agraire. Ce phénomène de désistement d'après les études portant sur la question, montre qu'il y'a une corrélation avec le processus d'industrialisation - urbanisation qui s'accélère à la fin du 1er plan quadriennal et d'autre part, avec les inégalités dans les répartitions des revenus et des équipements sociaux et collectifs entre secteur agricole et secteur non agricole. La logique de développement industriel a orienté les forces de travail agricole vers les activités à caractère non agricole. (BENISSAD, 1982)

2.4. Résultats obtenus :

C'est durant la période 1974-1977 que l'on arrive à une certaine stabilisation des transformations structurelles induites par l'application de la révolution agraire. En matière de production végétale nous pouvons dire que les augmentations ont été le fait de l'ensemble des secteurs juridiques sauf pour le blé dur, le maraîchage, l'orge, et les dattes qui sont spécialement produits par le secteur privé. On peut dire que la production du secteur privé s'est accrue plus rapidement et a touché des cultures encore plus diversifiées, en particulier celles où l'accroissement des prix a été le plus important. Par contre, le secteur d'Etat a répondu davantage aux plans de développement agricole. Ce secteur s'est spécialisé dans la production de légumes secs et de blé tendre et servait d'appui également au développement de la production animale.

Nous remarquons, par ailleurs, pour l'ensemble de l'agriculture, que la production s'accroît dans un secteur juridique quelconque, cela est le fait d'une augmentation de la superficie qui lui est consacrée et non à l'évolution des rendements.

Sur le plan technique, il apparaît globalement que les ressources matérielles et humaines allouées à l'agriculture dans les différents secteurs n'ont été accrues que de façon modeste. Les consommations intermédiaires ont vu leur utilisation s'accroître de manière insuffisante mais surtout de manière inégale.

D'une part, la combinaison des produits entre eux est incorrecte (par exemple : forte utilisation d'engrais mais faible utilisation de désherbants, utilisation de semences à haut rendement potentiel mais préparation insuffisante du sol ...), d'autre part, l'utilisation de chaque produit, pris séparément, est



souvent techniquement incorrecte: l'engrais n'est pas épandu à temps en quantité suffisante et régulièrement sur le sol, le produit de traitement arrive en retard ou est de mauvaise qualité.

En ce qui concerne la mécanisation, le secteur d'Etat en a été bien renforcé par rapport au secteur privé. Durant le deuxième plan quadriennal, les approvisionnements du secteur privé ont encore baissé par rapport au 1^{er} plan quadriennal à cause de faiblesse des importations et de la production locale jointe à la priorité accordée à l'équipement du CAPRA et du secteur autogéré. Une autre explication réside dans la baisse considérable des crédits d'investissement utilisés par le secteur privé à partir de 1972. (KARSANTY, 1977)

L'ensemble des politiques aux moyens de production, à l'organisation du travail dans les exploitations, aux différentes formes de production de l'agriculture, explique une faible croissance de la production globale et des rendements. Cette évolution s'observe au niveau du tableau ci-après, qui présente l'évolution de certains produits par secteur juridique.

Tableau N°06 : Production moyenne par secteur juridique 1974-1977 (statistiques agricoles).

Unité : 10³ qx

Produit \ Secteur	Secteur socialiste		Secteur RA		Secteur privé	
	Production	%	Production	%	Production	%
Blé tendre	3045	62	620	12	1272	26
Blé dur	2590	30	1026	12	4937	58
Orge	862	18	492	10	3454	72
Fourrage	3794	73	488	9	936	18
Légumes secs	326	49	79	12	261	39
Maraichage	3692	35	883	8	5881	57
Agrumes	4457	87	203	4	441	9
Fruits	603	54	53	5	462	41
Cultures industrielles :						
Tabac	9	35	2	7	15	58
Betterave à sucre	515	91	-	-	54	9
Tomates industrielles	344	49	142	20	218	31
Oliviers	540	31	85	5	1144	64
Dattes	96	7	184	13	1229	80

Ce tableau montre que malgré les productions supplémentaires du secteur de la révolution agraire, le secteur privé reste majoritaire dans la production maraîchère.



CHAPITRE 02 : Situation de secteur agricole des années 1962-2000

En ce qui concerne les fourrages ; la régression en part relative du secteur privé s'explique sans doute par deux phénomènes : le premier est que l'agriculture du privé moyen préfère consacrer ses superficies à faire de l'orge aliment du bétail qui se conserve mieux pour l'hiver, moins compliqué à récolter et à stocker que les fourrages le seconde concerne le secteur d'état qui est considéré comme un fournisseur principal de fourrages à bas prix. Nous pouvons dire également que les augmentations quand elles existent, proviennent encore une fois principalement d'une extension des superficies et non d'une augmentation des rendements.

Le tableau suivant montre comment un volume de production correspond beaucoup plus à l'étendue de la superficie qui lui est consacrée par rapport à la superficie total.

D'après le même tableau, nous constatons que pour le secteur autogéré la surface agricole utile reste principalement partagée entre les céréales et les terres au repos.

En définitive, les terres du secteur public restent comme du temps de la période coloniale, massivement dominées dans l'occupation des sols, par les céréales ; les terres au repos et la vigne. Le seul changement effectué en 1974- 1977 avec le deuxième plan quadriennal concerne la reconversion d'importantes superficies de vigne à vin en culture fourragères. Cela signifie que l'agriculture est demeurée figée aussi bien sur le plan de l'occupation des sols, que pour les rendements.



Tableau N°07 : Structure moyenne d'affectation de la SAU par type de culture et structure juridique 1974-1977 (statistiques agricoles, 1980).

Secteurs	Secteur de la RA	Secteur autogéré	Secteur privé
Usage des terres			
S.A.U (1000)	799	2056	4732
Terres au repos (%)	40,6	31,8	45
Terres cultivées (%)	59,4	68,2	55
Affectation des terres cultivées (%)			
Céréales	47,2	40,1	41,4
Blé dur	_20,2	15,3	21,3
Blé tendre	_14,8	18,6	5,3
Orge	_10,2	_4,2	13,9
Culture industrielle	0,2	0,6	0,1
Légumes secs	1,6	2,4	0,7
Culture maraîchère	1,3	2,1	1,4
Fourrage	3,7	8,6	1,2
Oliviers	1,7	1,9	2,6
Palmiers dattiers	1,2	0,1	1,2
Agrumes	0,3	2	0,1
Figuier	0,1	-	0,7
Noyaux pépins	1	1,8	0,6
Vigne a vin	1	8,7	0,6
Raisin de table	0,2	0,6	0,1
Total terres cultivées	100	100	100



Tableau N° 08 : Rendements moyens par type de culture et par secteur juridique (statistiques agricoles, 1980).

Unité : qx/ ha

Spécialisation	Secteur de la RA	Secteur autogéré	Secteur privé
Céréales d'hivers	6.4	9	5.9
Blé dur	6.4	8.8	5.6
Blé tendre	6.1	9.2	5.9
Orge	7	10.9	6.1
Tomate industrielle	97.7	94.1	89.5
Légumes secs	6	6.5	7.9
Culture maraîchère	59.8	57	73.4
Pomme de terre	63.3	77.9	71.9
Fourrages secs	18.6	28.6	23.7
Vigne du cuve (h/ha)	23.7	21	20.7
Figuiers	17.9	25.8	25.5
Fruits à noyaux et à pépins	23.1	33.2	29.7
Agrumes	94.7	116	101.1

D'après ce tableau, les rendements moyens du secteur de la RA, sont inférieurs à ceux des deux autres secteurs. BEDRANI (1980) conclut à cet effet que la révolution agraire n'apporte aucun changement fondamental et les augmentations de production constatées dans le secteur trouvent leur origine dans les accroissements de superficies et non dans une hausse des rendements.

Il est à signaler par ailleurs que dans le cadre du deuxième plan quadriennal (1974- 1977), qui avait pour objectif l'augmentation de la production agricole en vue de couvrir les besoins alimentaires de la population en produits de base (céréales, légumes secs, huiles, huiles végétales, viande et lait). Les orientations suivies par le secteur agricole public n'ont pu aboutir car l'affectation des moyens matériels et financiers en vue d'accroître la production de cette catégorie de produit n'était pas disponible en proportions voulues.

2.5.Le secteur privé 1987 à 1999 :

2.5.1. La politique foncière :

2.5.1.1.Réorganisation du secteur agricole 1987 (fin de l'expérience socialiste) :

En 1987, le secteur agricole a connu une autre réforme. Il s'agit de la loi n° 87-19 qui a mis fin aux exploitations socialistes (DAS) par leur dissolution et les faire remplacer par les nouvelles exploitations collectifs (EAC) et exploitations agricoles individuelles (EAI). Selon le tableau n°14 ; Cette réorganisation a abouti à la création de 22350 EAC et 5677 EAI, dont les membres doivent recevoir des



actes administratifs pour leurs situations. Selon cette nouvelle loi, l'Etat garde la propriété de la terre mais la donne en jouissance perpétuelle à des collectifs de travailleurs permanents, au personnel d'encadrement des exploitations agricoles existantes, puis à des collectifs constitués par des personnels exerçant des activités d'ingénieurs, d'ouvriers saisonniers ainsi que des jeunes agriculteurs. (BOUCHAREB, 1993)

En effet, la nouvelle organisation du foncier agricole étatique ne stipule que :

- Les producteurs librement associés, travaillent personnellement leurs exploitations, se répartissent librement le travail et les produits de ce travail.
- Les membres des EAC sont peu nombreux.
- Des lois interdisant toute immixtion et toute autorité dans les affaires des exploitations agricoles individuelles ou collectives.

Tableau N°09 : Répartition des EAI et EAC (Ministère de l'agriculture et de la pêche).

Types	Nombre	Superficie (Ha)	Attributaires
EAC	22356	2232588	156348
EAI	5677	55969	5677
Total	28033	2288557	162225

2.5.1.2. La loi d'orientation foncière :

C'est la loi n° 90-20 du 18 novembre 1990 qui porte sur l'orientation foncière. Elle avait pour objet de fixer la consistance technique et le régime du patrimoine foncier, ainsi que les instruments d'intervenir loin de l'État «collectivités et organismes publics ».

Les biens fonciers de toute nature sont classés, dans les catégories juridiques suivantes (HADJADJ, 2003) :

- Biens domaniaux.
- Biens melk propriété privée.
- Biens wakf.

Le patrimoine foncier est donc bien considéré ici comme le support de toute activité humaine présente ou future, de quelque nature quel que soit : urbanisation, industrialisation, équipements, collectifs, aménagement touristique. (BADILLO, 1968)



CHAPITRE 02 : Situation de secteur agricole des années 1962-2000

En définitive, en abrogeant l'ordonnance portant révolution agraire et en posant le principe de la restitution des terres aux propriétaires nationalisés dans le cadre de la loi. Elle ne définit pas les principes devant guider l'utilisation du patrimoine foncier mais elle laisse à d'autres textes le soin de régler la question du régime juridique de ce patrimoine ; elle s'intéresse plus à l'aménagement et à la gestion du foncier agricole plus à l'aménagement de l'espace général.

Tableau N° 10 : Répartition des exploitations agricoles sur les terres du domaine public selon la superficie et le nombre d'attributaires (1992- 1999) (MARA, service des statistiques 1999).

Année	EAC			EAI			Total		
	Nombre	Superficie	Attributaires	Nombre	Superficie	Attributaires	Nombre	Superficie	Attributaires
1992	22356	2232588	156348	5677	55969	5877	28033	2288557	162225
1999	28195	1667703	72425	5677	565143	112966	84679	2232846	185391

D'après le tableau précédant, la superficie total des EAI a diminué, par contre la superficie des EAC a augmenté faisant ainsi apparaître durant la période 92\99 de restructurations des terres du domaine public, l'exploitation de type EAI.

L'explication avancée par les pouvoirs publics est que les plupart des coopératives d'EAC étaient en situation conflictuelle à propos du partage des revenus et de la gestion des exploitations. Cette situation avait des répercussions négatives sur l'évolution des rendements et des productions.

2.5.1.3. Le programme de mise en valeur des terres par la concession :

La concession est un programme mis en place par le décret N° 97-483 du 15 décembre 1997 et adopté par le gouvernement. Les objectifs tracés par ce programme sont la mise en valeur de 60000 ha et la création de 500000 emplois.

Il se fixe comme objectifs essentiels :

- La fixation et la stabilité des populations rurales par l'amélioration de leurs revenus et leurs conditions de vie,
- L'extension de la superficie agricole utile (SAU),
- La valorisation, le conditionnement et la transformation des produits provenant du patrimoine de mise en valeur,



- La création d'activités dans différents domaines en relation avec les objectifs de la mise en valeur.

Afin d'atteindre ces objectifs, d'importantes mesures nouvelles concernant l'encadrement du programme ont été prises. Nous notons :

- La réalisation par la loi de finance complémentaire de 1998 d'un fond de mise en valeur des terres,
- La création d'une entreprise économique publique spécifique appelée Général des Concessions Agricoles (GCA), chargé de la gestion des programmes,
- Le lancement de six (6) projets test.

2.5.1.4. La nature des concessions :

Dans le cadre d'un projet, la mise en valeur d'un périmètre qui peut être exécuté sur toutes les terres, le constituant, quel que soit leur statut juridique (domaine privé de l'Etat ou privé se trouvant à l'intérieur du périmètre concerné ou domaine public de l'État) a abouti selon les cas à des concessions des terres, d'ouvrages, d'infrastructures, d'équipements, d'exploitation ou de services.

Les concessions concerneront la mise en valeur des terres, les services en rapport avec la mobilisation des eaux d'irrigation et les réalisations des actions d'investissements. Les concessions sont également accordées pour :

- Gérer et exploiter les ressources naturelles avec un bail de longue durée,
- Exploiter les investissements réalisés (plantations, puits), dont ils deviendront par ailleurs propriétaires,
- Exploiter les terres mises en valeur dont ils peuvent devenir propriétaires, gérer une petite entreprise de service issue du projet auquel ils auront participé.

Les concessions porteront sur les domaines suivants :

- En zones de montage : 14 zones de projet ont été identifiées,
- En zones steppiques : 11 zones de projet ont été identifiées,
- En zones sahariennes : 42 zones de projet ont été identifiées.

2.5.2. La politique financière :

Le financement des EAI et EAC a été très vite interrompu suite à des différents problèmes de remboursement, de solvabilité et de faible taux de financement des exploitations du fait que la BADR est passée à l'autonomie, après avoir connu beaucoup d'échecs et déficits depuis sa création. Elle ne s'occuperait plus que des agriculteurs disposant de garanties réelles. (BOUCHAREB, 1993).

L'autonomie des banques signifie que l'Etat ne garantit plus les prêts accordés par la BADR aux



agriculteurs (désengagement de l'État du secteur financier). L'évolution des crédits accordés par la BADR, montre la réduction des allocations des crédits au secteur agricole, pour toutes les catégories de crédit la principale raison est le manque de solvabilité des crédits et principalement les EAC qui avaient des dettes à rembourser à la BADR qui ont atteint une valeur estimée à 40 millions de Dinars. L'Etat algérien, pour des raisons politiques, a procédé à l'effacement de ces dettes des agriculteurs. De notre point de vue une telle décision favorise les agriculteurs non solvables et pénalise les agriculteurs solvables et sérieux.

2.5.2.1. Le soutien à l'activité agricole :

Pour soutenir la production agricole et le revenu des agriculteurs, l'État a mis en place un certain nombre d'instruments. Les types d'instruments consistent en une allocation sur le budget de l'Etat destiné à promouvoir l'investissement et à soutenir les produits agricoles considérés comme stratégiques. Les instruments de la politique de l'Etat concernent les indemnisations, le soutien des prix à la production et l'aide à l'investissement ; il s'agit d'aides directement attribuées aux agriculteurs.

2.5.2.2. Le fond national de développement agricole FNDA :

Ce fond est un compte spécial du trésor public, il est destiné à financer partiellement, les dépenses des agriculteurs afin de développer la production agricole.

En 1995, le fond FNDA a été initié par le financement de la filière lait et céréaliculture et en 1998 on a fait l'extension à la filière arboricole : oléiculture, viticulture, agrume et phoeniciculture. La gestion de ce fond a été assurée par la CNMA, les DSA et les organismes spécialisés (OAIC pour le cas de la céréaliculture).

2.5.3. Politique de secteur agricole à partir de 2000 :

A la sortie des années noires du terrorisme, il s'agit de restructurer le monde rural qui a payé un lourd tribut, d'enrayer l'exode vers les centres urbains et de relancer le développement économique, en particulier l'agriculture.

En 2003, le ministère délégué en charge du développement rural (MDDR) est créé au sein du ministère de l'agriculture. Ainsi le MDDR engage l'élaboration d'une stratégie à l'horizon 2013 : la stratégie nationale de développement agricole et rural.

Deux objectifs majeurs :

- Relance de l'économie agricole, mise à niveau et modernisation des exploitations agricoles : sécurité alimentaire et préparation à la libéralisation des échanges ;
- Revitalisation et développement de proximité des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles : stabilisation et amélioration des conditions de vie des ménages ruraux, valorisation des atouts du monde rural.



La stratégie est mise en œuvre à travers le Plan national de développement agricole et rural (PNDA) :

- Le volet agricole est abordé par le soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles et divers programmes de filière. Le processus est en fait initié depuis 2000 (PNDA) ;
- Le volet développement rural se construit peu à peu par le MDDR en mettant en avant plusieurs principes :
- Le développement rural doit se réaliser au plus près des populations rurales : déconcentration des décisions ; approche participative, l'administration change de rôle et devient «accompagnatrice » de cette dynamique.
- Il repose sur la dynamique des territoires (infra communal avec un échelon de cohérence administrative qui est la commune) et met en mouvement l'ensemble des acteurs : les ménages, les élus communaux, les services publics, la société civile représentée par le mouvement associatif, les acteurs économiques, ...
- Il est «intégré », c'est à dire qu'il met en synergie l'ensemble des secteurs économiques en plus de l'agriculture.

2.5.3.1.Le plan national de développement agricole :

Le PNDA a été élaboré et mis en œuvre en 2000, pour instaurer une nouvelle politique de développement agricole et rural, il constitue une tentative de réponse aux objectifs assignés au secteur agricole.

Le Plan National de Développement Agricole a pour objectif : (HAMIDI, 2002)

- L'accès des populations aux produits alimentaires selon les normes conventionnellement admises ;
- Une meilleure couverture de la consommation par la production nationale, et un développement des capacités de production des intrants agricoles et du matériel de reproduction ;
- L'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles, pour un développement durable ;
- La promotion des productions à avantages comparatifs avérés en vue de leur exportation ;
- La sauvegarde de l'emploi agricole et l'accroissement des capacités du secteur agricole en matière d'emploi par la promotion et l'encouragement de l'investissement ;
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs.

2.5.3.2.La politique de renouveau rural :

Cette politique repose sur 4 axes :

- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales : les villages et les ksours (villages fortifiés du Sud-algérien), ...



- L'amélioration et la diversification des revenus : création et développement des activités économiques ;
- La gestion durable des ressources naturelles : sols, eaux, forêts, ressources fourragères, ...
- La mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels : histoire et culture.

Un cinquième axe, transversal, est également arrêté : le renforcement des capacités humaines et l'assistance technique. Il définit le dispositif d'accompagnement de la PRR : formation des acteurs de l'administration, des élus et de la société civile, implication de l'enseignement, de la recherche et de la coopération internationale ; il prévoit aussi l'organisation de la gouvernance de la PRR (pilotage administratif, budgétaire et financier, évaluation, observatoire,...). Le calendrier de mise en œuvre est ainsi arrêté : 2007 est l'année pilote de la mise en œuvre, 2008 l'année de consolidation et 2009 l'année de généralisation.

2.5.4. L'élargissement des missions de l'agriculture au développement rural (2002-2003) :

L'amorce d'une politique de développement rural, le contexte et l'environnement institutionnel du secteur agricole ont connu ces dernières années des modifications importantes (émergence d'organisations professionnelles, mise en place d'instruments de soutien à l'agriculture....). Ces modifications ont rendu le renforcement et l'amélioration du poids économique, social et environnemental de l'agriculture dans la société et l'économie globale, envisageables pour pallier ses insuffisances (performances réduites et faibles capacités des principaux acteurs et des exploitations agricoles). Elles ont contribué aussi à créer les conditions techniques, économiques, organisationnelles et sociales à même de lui faire jouer un rôle plus dynamique dans la croissance et le développement économique et social durable. C'est dans ce contexte particulier que le PNDA a été investi d'une dimension rurale plus prononcée puisqu'il vise la revitalisation des espaces ruraux, particulièrement des zones isolées et marginalisées. Le PNDAR qui constitue une sorte de prolongement naturel du PNDA, a été conçu comme une réponse globale et cohérente aux principaux défis et contraintes naturelles, techniques, organisationnelles et institutionnelles identifiées et qui sont principalement à l'origine de la fragilisation des bases de la sécurité alimentaire du pays, de la dégradation des principales ressources naturelles et du non maintien de la cohésion et de la paix sociales en milieu rural, indispensables aux équilibres globaux de la société algérienne. (PNIMT, 2006)

Le PNDAR constitue également une démarche devant assurer les synergies entre les exploitations agricoles, unités économiques de base mais aussi entités ayant des fonctions sociale et environnementale importantes, les pouvoirs publics et les investisseurs et autres acteurs économiques, dans le respect des vocations et spécificités des écosystèmes et espaces ruraux. Il est mis en œuvre dans le cadre de programmes diversifiés s'articulant principalement autour de :

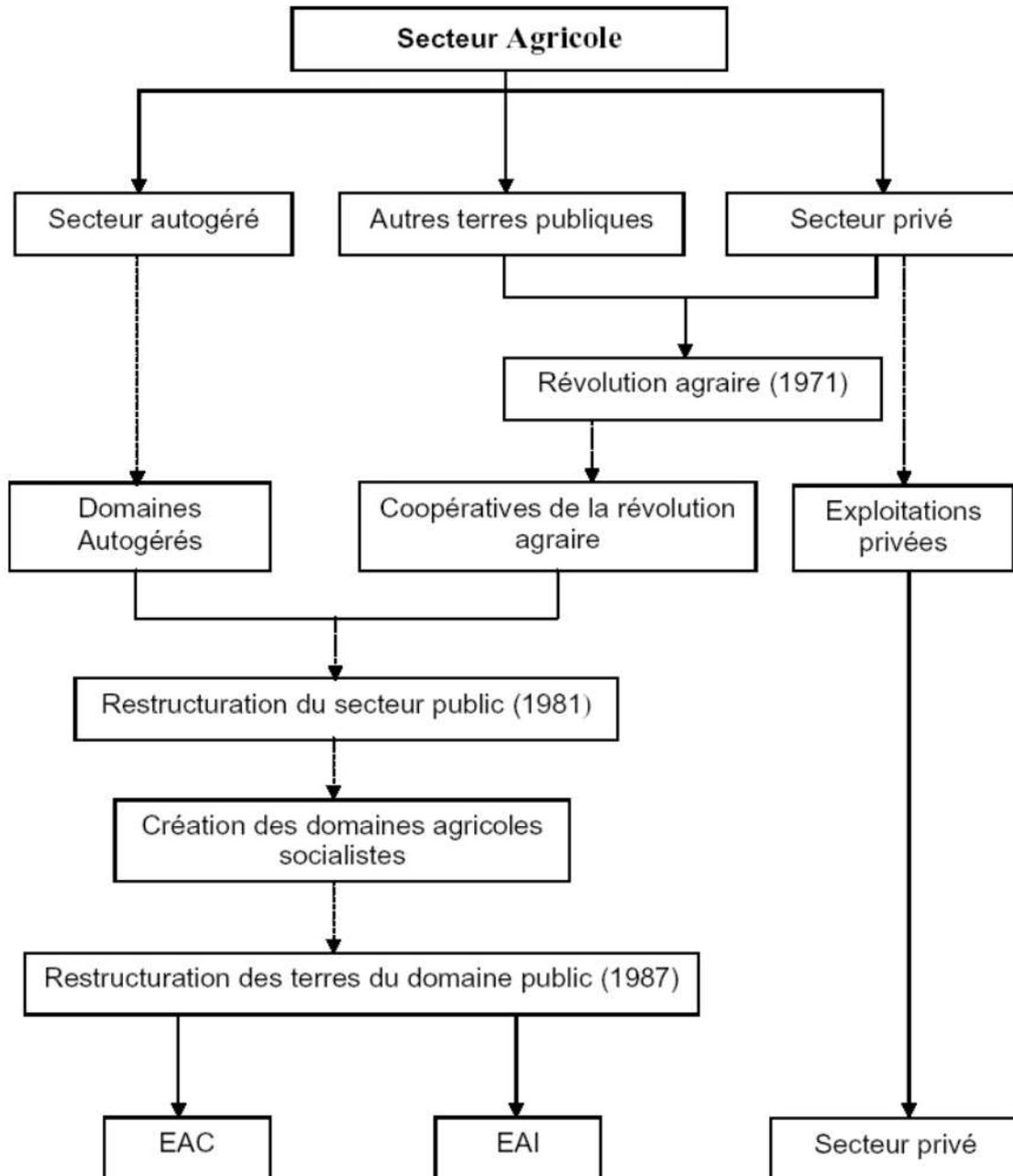


CHAPITRE 02 : Situation de secteur agricole des années 1962-2000

- L'amélioration des conditions d'exercice des activités agricoles et pastorales.
- L'accompagnement et l'encouragement à la promotion de la pluriactivité comme facteur d'amélioration des revenus des ménages ruraux ou de création de revenus (réhabilitation des métiers ruraux, création d'activités économiques nouvelles...).
- L'amélioration des conditions d'accès aux services publics, l'accès au logement et le désenclavement des populations.
- La rupture avec l'immobilisme qui a caractérisé les zones rurales à faible potentiel en offrant des alternatives pour le développement de leurs économies et de leurs activités à travers la reconversion et l'adaptation des systèmes de production, le reboisement utile et économique, les aménagements des zones de montagne et des parcours steppiques.
- L'accélération du processus de modernisation du secteur en encourageant les investissements productifs et technologiques dans les exploitations agricoles, particulièrement celles de petites et moyennes dimensions dont la mise à niveau n'est pas achevée, et qui nécessitent encore et pour une période transitoire, l'aide et l'accompagnement technique de l'Etat.



2.6.Conclusion :



CHAPITRE 03

L'agriculture familiale en Algérie



3.1.Introduction :

L'agriculture en Algérie, constitue un secteur extrêmement important de l'économie nationale. Elle couvre une grande partie du territoire national et présente dans plus de 90% des 1541 communes existantes. Elle procure des emplois directs ou indirects à 13 millions d'algériens vivant en milieu rural leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles ; il est admis qu'un emploi dans la sphère production génère, au moins trois autres emplois (transport-commerce-valorisation...). L'agriculture familiale, dans la politique envisagée en matière d'agriculture et du développement rural, se caractérise par un lien privilégié entre l'activité économique, la structure familiale et le terroir. La main d'œuvre est composée principalement des membres de la famille qui ne sont pas salariés mais qui y trouvent un revenu.

3.2.Indicateurs de la structure de l'agriculture familiale en Algérie (Recensement Général de l'Agriculture, 2001) :

Actifs dans les exploitations agricoles : il s'agit des actifs familiaux, des salariés permanents et des salariés saisonniers.

Les actifs familiaux (permanents et saisonniers) représentent un effectif de 3.349.447 employés, dont 768 984 femmes et sont répartis comme suit :

- 1 460 207 exploitants et Co-exploitants parmi lesquels sont dénombrées 113 270 femmes ;
- 1 889 240 ouvriers constituant la main d'œuvre familiale dont 655 714 femmes ;

Les salariés permanents sont au nombre de 108 556 ouvriers, dont 4 958 femmes ; Les salariés saisonniers totalisent un effectif de 963 355 ouvriers, dont 23 487 femmes.

Répartition par taille de superficie : 1 023 799 Exploitations recensées-RGA 2001 ; 70% des exploitations ont moins de 10 ha de SAU et 84% des exploitations ont moins de 20 ha de SAU.

3.3.Principales contraintes de l'agriculture familiale en Algérie :

3.3.1. Statut juridique des terres agricoles :

Des réformes importantes ont été réalisées ces dernières années notamment pour les terres du secteur public (L'achèvement de l'opération de conversion du droit de jouissance en droit de concession) et de l'Accession à la Propriété Foncière Agricole (remise d'actes de propriété). Par contre, rien n'a encore été entamé s'agissant du secteur privé qui possède généralement un foncier non titré, c'est ainsi que :

- Melk personnel non titré représente 252. 331 exploitations soit 24,65%;



- Melk en indivision non titré représente 261. 005 exploitations soit 25,49%;

Au total, 50,14% des exploitations sont sans titre et elles représentent 41,05% de la SAU totale soit 3. 472. 344 ha.

3.3.2. L'âge des exploitants agricoles :

Les chefs d'exploitation ayant «plus de 60 ans» représentent 37% (377.388) du total des chefs d'exploitation. Par classe de SAU, ils se répartissent comme suit :

- Moins de 10 ha : 265. 244 chefs d'exploitation, soit 70% d'entre eux.
- -10 à moins de 50 ha : 90. 393 chefs d'exploitation, soit 24% d'entre eux
- -50 à moins de 200 ha : 6 967 chefs d'exploitation, soit 1,9% d'entre eux.

Pour l'élément féminin :

- 51% des chefs d'exploitation ont «plus de 60 ans». Parmi celles-ci, 48% ont «70 ans et plus».
- 2,1% des chefs d'exploitation femmes ont «moins de 30 ans».

Pour l'élément masculin :

- 36,2% des chefs d'exploitation ont «plus de 60 ans». Parmi ceux - ci, 43,5% ont «70 ans et plus».
- 5,5% des chefs d'exploitation de sexe masculin ont «moins de 30 ans ».

Le niveau d'instruction

- 65% des chefs d'exploitation sont sans instruction ;
- 29% d'entre eux ont un niveau d'instruction primaire ou moyen ;
- Ceux qui ont le niveau secondaire constituent 5% du total. Le niveau supérieur ne représente que 1%.
- 85% des femmes chefs d'exploitation sont sans instruction. Chez les hommes ; ce taux est de 64%.
- 32,6% des chefs d'exploitation de « moins de 40 ans » sont sans instruction.

Le niveau de formation agricole

- 2,7% des chefs d'exploitation (27. 158) ont une formation agricole : 98,5% sont des hommes et 1,5% des femmes ;
- Parmi les 27 158 chefs d'exploitation ayant reçu une formation agricole, 53% ont bénéficié d'un cycle de perfectionnement et 20% sont des techniciens supérieurs ou des ingénieurs.



3.3.3. L'accès au crédit agricole et sécurité sociale :

3.3.3.1. Le crédit RFIG (Crédit de campagne agricole) :

Dont le montant cumulé accordé est de 72 milliards de dinars pour l'acquisition d'intrants, aliments du bétail et autres produits agricoles à entreposer dans le cadre du Système de Régulation des Produits de Large Consommation (SYRPALAC) ;

3.3.3.2. Le crédit fédératif :

Dont le montant global accordé est de 2,3 MDA pour la production de lait, de céréales, de semences de pomme de terre, d'olives de table et d'huile d'olive ; la production et la distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres...;

3.3.3.3. Le crédit leasing :

Dont le montant global du financement du programme machinisme agricole depuis 2008 est de 3,5 MDA, dont 1,5 MDA représente le financement leasing-BADR (Banque Algérienne de Développement Rural).

L'émergence d'un nouveau dispositif (2016), pour faire bénéficier les exploitants agricoles et leurs ayants droit, de la sécurité sociale.

3.3.4. Politiques Agricoles et Agriculture familiale :

Les politiques envisagées, à l'heure actuelle, par les pouvoirs publics en Algérie, pour promouvoir l'agriculture et notamment le volet agriculture familiales se traduisent par :

1. L'octroi d'un statut juridique, économique et social à l'agriculture familiale en tant que pilier de la sécurité alimentaire, de lutte contre la faim et la pauvreté et comme pourvoyeur d'emploi en milieu rural notamment pour les jeunes et les femmes ;

2. L'intégration de l'agriculture familiale comme point nodal au centre des politiques agricoles, rurales et alimentaires ;

3. La sécurisation des agriculteurs par l'octroi de statuts fonciers réels (notamment aux catégories les plus défavorisées et les plus vénérables-jeunes-femmes...), en favorisant l'investissement à moyen et long terme, dans les petites et moyennes exploitations agricoles ;



4. L'intégration de la gestion des risques naturels et agricoles dans l'élaboration des politiques agricoles, rurales et alimentaires, et promouvoir les assurances économiques agricoles (y compris avec des soutiens publics notamment durant la phase de lancement de ces dispositifs) ;

5. La mise en place d'un plan d'urgence d'accès des agriculteurs et des éleveurs aux assurances sociales agricoles, condition sine qua non pour l'installation de jeunes agriculteurs formés et qualifiés et donc de modernisation de notre agriculture ;

6. La facilitation de l'installation de jeunes agriculteurs formés dans les terres mises en valeur par les pouvoirs publics, à travers des dispositifs d'incitations pouvant permettre le remplacement rapide des agriculteurs âgés encore actifs au sein des exploitations agricoles ;

7. La mise en œuvre d'un vaste programme de renforcement de capacités des exploitants agricoles et des éleveurs en connaissances techniques et scientifiques (formation continue et vulgarisation) en relation avec les établissements de formation, des instituts techniques et de recherche agronomiques ;

8. La promotion de crédits et assurances agricoles mutuelles, susceptibles de prendre en charge le caractère très risqué des activités agricoles, à même de permettre un accès au plus grand nombre, et de pérenniser les investissements dans les exploitations agricoles et donc le développement agricole ;

9. Le ciblage des soutiens agricoles en direction de l'agriculture familiale et l'intégration à terme, du soutien aux activités de protection des ressources naturelles et de l'environnement dans les zones de montagnes, steppiques et oasiennes.

3.4. La production végétale :

3.4.1. Les céréales :

Les produits céréaliers occupent une place stratégique dans le système alimentaire et dans l'économie nationale.

Durant les deux périodes 2000-2009 et 2010-2017, la superficie des céréales occupe en moyenne annuelle 40% de la Superficie Agricole Utile (SAU).

La superficie enssemencée en céréales durant la décennie 2000-2009 est évaluée à 3 200 930 ha, desquelles, le blé dur et l'orge occupent la majeure partie de cette superficie avec 74% de la sole céréalière totale.

Durant la période 2010-2017, cette superficie a atteint en moyenne 3 385 560 ha, en évolution de 6% par rapport à la période précédente (2000-2009).



La production réalisée des céréales au cours de la période 2010-2017 est estimée à 41.2 Millions de quintaux en moyenne, soit un accroissement de 26% par rapport à la décennie 2000-2009 où la production est estimée en moyenne à 32.6 Millions de quintaux.

La production est constituée essentiellement du blé dur et de l'orge, qui représentent respectivement 51% et 29% de l'ensemble des productions de céréales en moyenne 2010-2017.

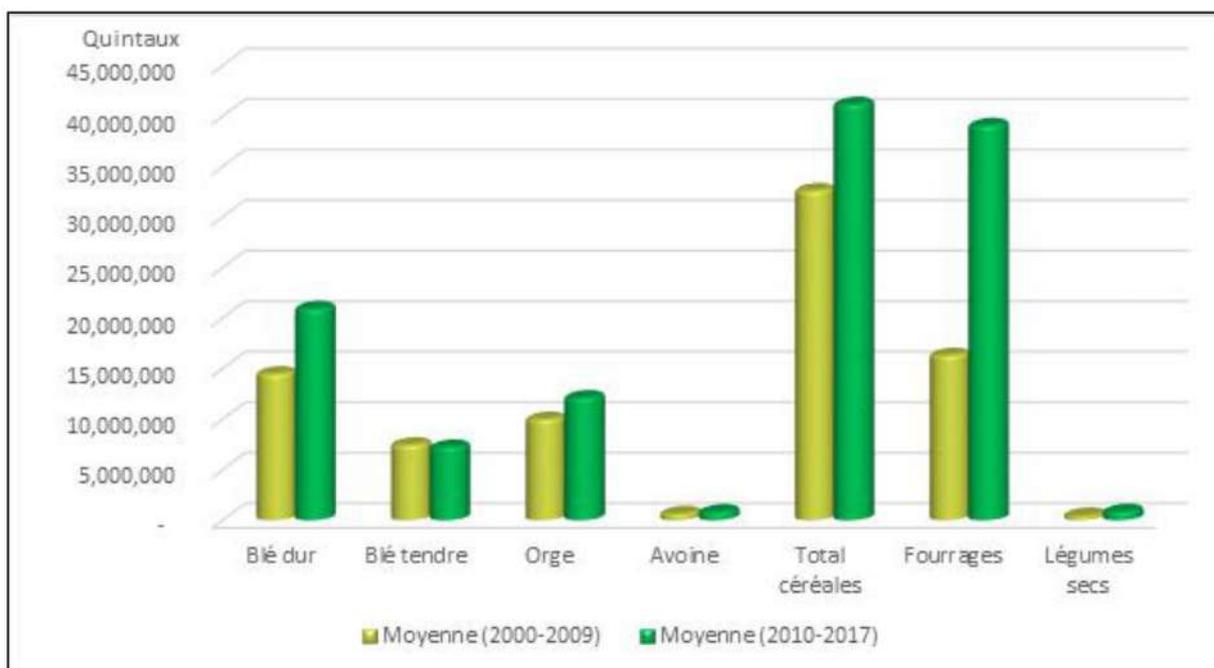


Figure N°01 : productions de céréales en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.

On observe dans ce graphique comment les produits céréaliers ont changé entre la moyenne 2000-2009 et la moyenne 2010-2017. On observe une augmentation de la production de blé dur, d'orge et de fourrages par rapport aux années 2000-2009, tandis que la production de blé tendre, d'avoine et de légumes secs n'a pas changé par rapport à la période 2000-2009. La campagne agricole 2017/2018 a été marquée par une importante production évaluée à 60,57 millions de quintaux de céréales toutes catégories confondues, contre 34,7 millions de quintaux enregistrés durant la campagne agricole 2016/2017, soit une hausse de 75% (plus de 25 millions de quintaux).



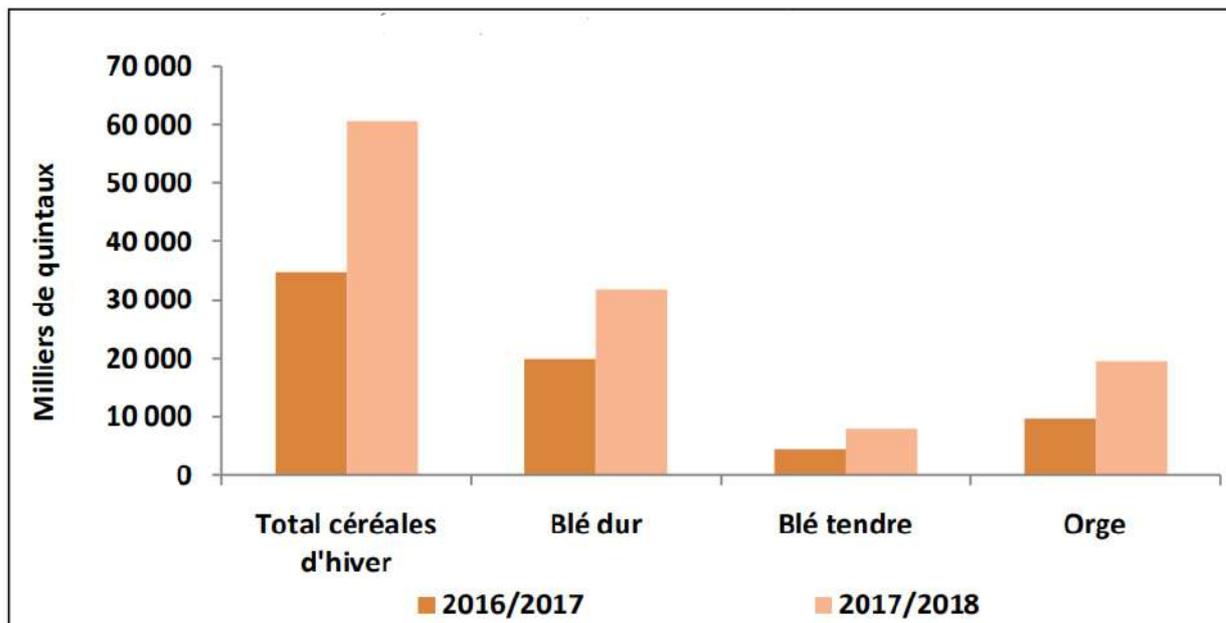


Figure N°02 : production des céréales d'hiver

Dans le détail, la production céréalière d'hiver est répartie entre le blé dur, à hauteur de 31,8 millions de quintaux, contre 19,9 millions de quintaux marqués durant la campagne précédente, soit une hausse de 60 %, l'orge avec 19,6 millions de quintaux, contre 9,7 millions de quintaux enregistrés lors de la campagne 2016-2017, soit une croissance de 102% et le blé tendre avec 8 millions de quintaux contre 4,4 lors de la campagne agricole antérieure, soit une augmentation de 80%. La production de l'avoine a atteint, quant à elle 1,18 millions de quintaux contre 0,64 millions de quintaux lors de la campagne agricole antérieure, soit une augmentation de 84%.

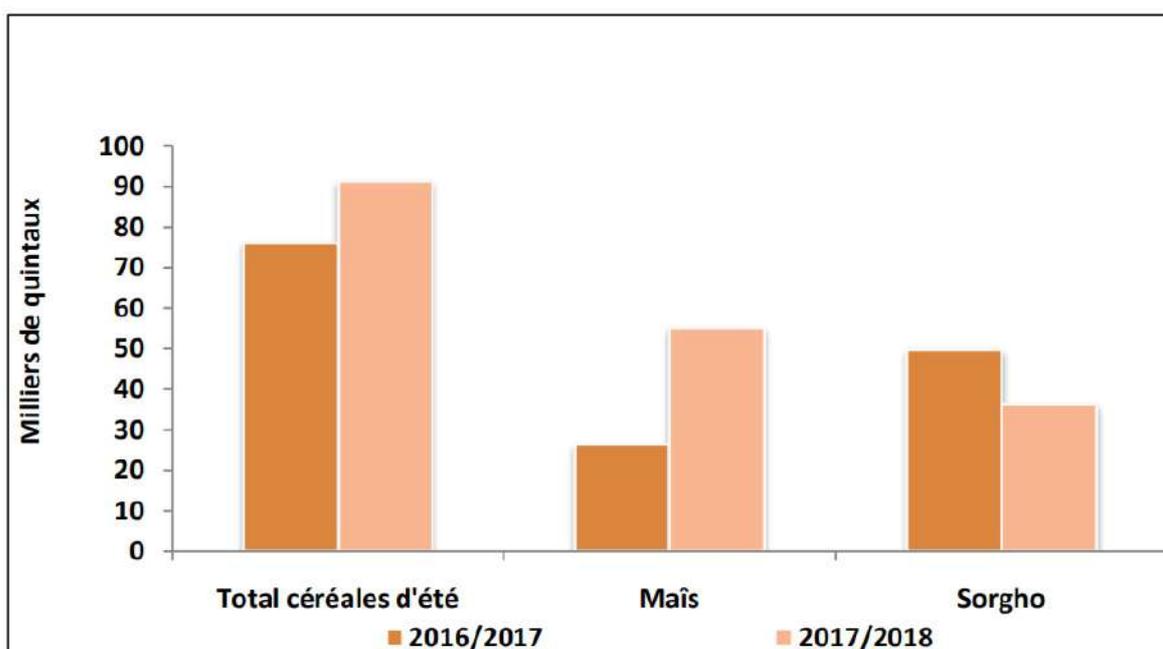


Figure N°03 : production des céréales d'été



Il en va de même pour les céréales d'été, qui ont vu leur production augmenter en passant de 76060 quintaux à 91340 quintaux, soit une croissance de 20%. Cette hausse de la production des céréales d'été est due exclusivement à une très forte production du maïs à savoir 55125 quintaux, soit une hausse significative de 109%, l'équivalent de 28790 quintaux de plus que la campagne précédente.

3.4.2. Légumes secs :

La production légumineuse est constituée essentiellement de fèves-féveroles, pois chiches et lentilles qui représentent 40%, 28% et 21,5% de l'ensemble des productions des légumes secs. Toutes espèces confondues, la production légumineuse de la campagne 2017/2018 est évaluée à 1376378 quintaux contre 1072494 pour la campagne écoulée, soit un taux de croissance positif de 28%.

Par variété et comparativement à la production de la campagne agricole précédente, toutes les espèces ont vu leurs productions en hausse à savoir les haricots secs, les lentilles, les pois chiches, les fèves-féveroles et pois secs avec respectivement 90%, 55%, 30%, 17% et 16%.

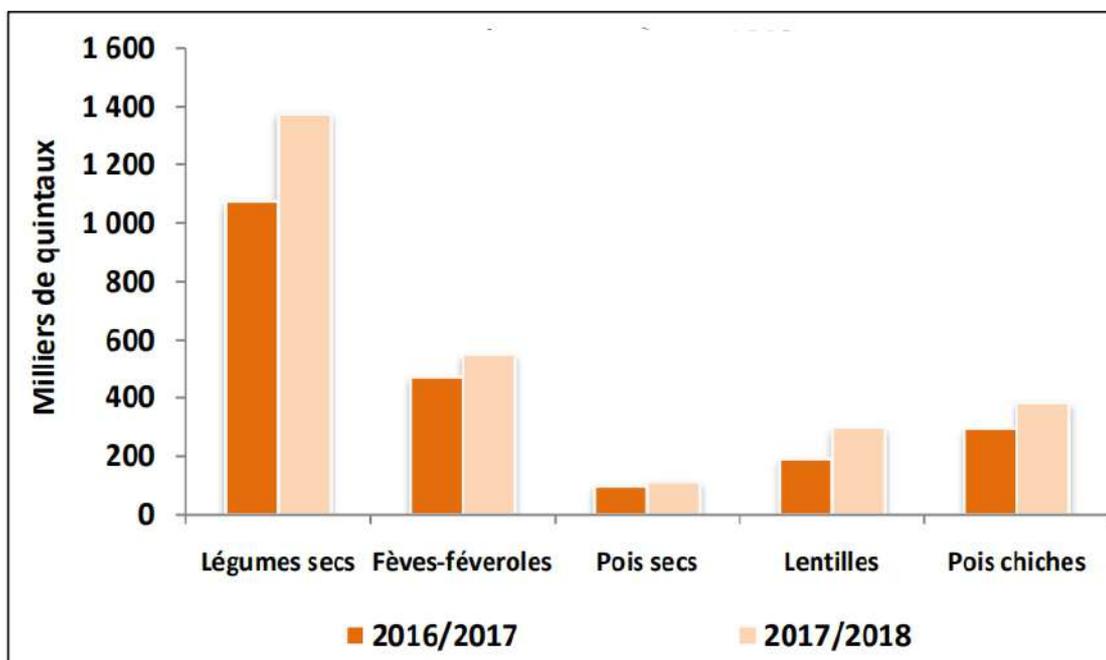


Figure N°04 : production des légumes secs

3.4.3. Cultures industrielles :

Les cultures industrielles portent essentiellement sur la tomate industrielle et le tabac, la superficie consacrée en moyenne annuelle durant les deux périodes s'élève à 19 830 ha. Concernant le tabac la superficie est 4 850 ha en moyenne durant la même période.

En matière de production, la tomate industrielle a connu une forte augmentation soit 136%, résultant de l'amélioration des rendements qui ont passée de presque 200 qx/ha durant la période 2000-2009 à plus de 500 qx /ha en 2010-2017.



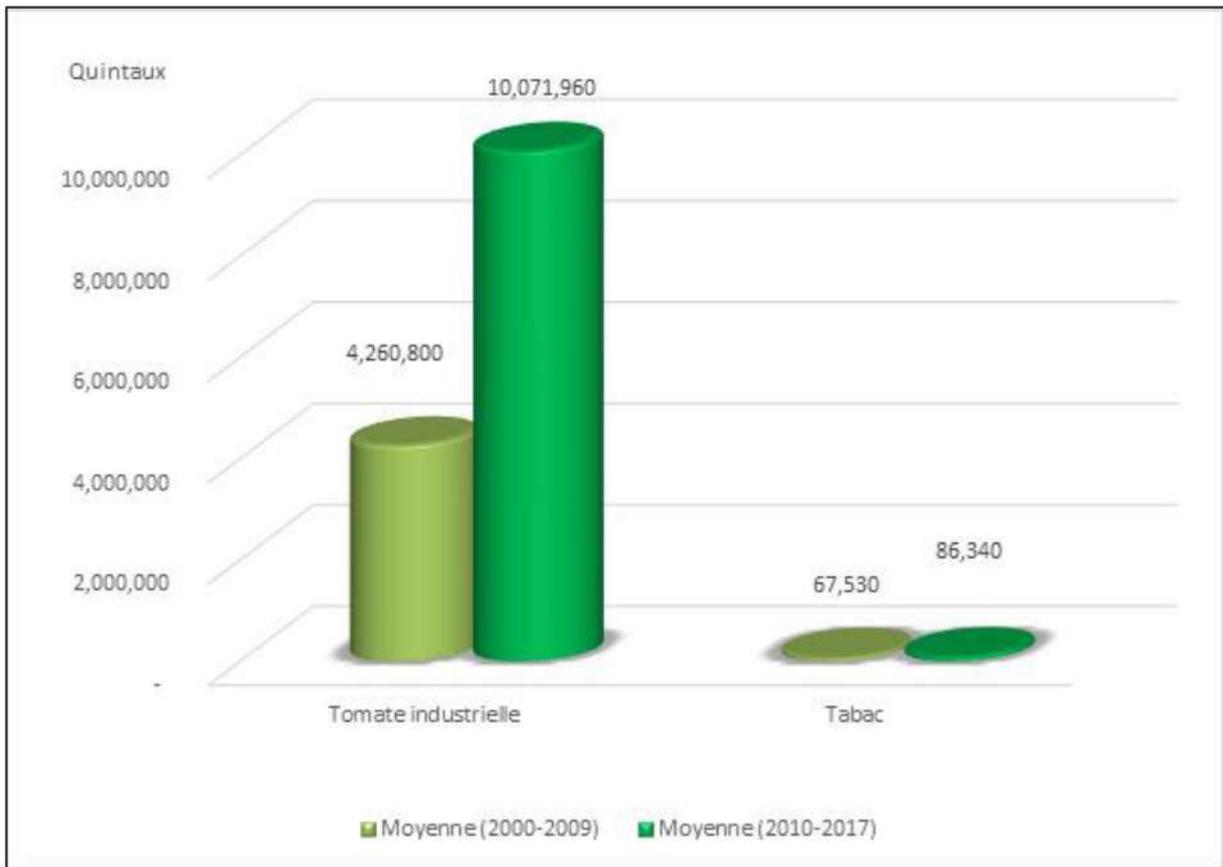


Figure N°05 : Les cultures industrielles en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.

Tomate industrielle dont le moyenne 2010-2017 en savoir plus fort augmentation par rapport la période précédente 2000-2009.

La production des cultures industrielles durant la campagne 2017/2018, affiche une croissance de 26% par rapport à la campagne précédente. En effet, elle est passée de 12554567 quintaux pour atteindre 15872668 quintaux, soit 3,3 millions de quintaux de plus.

La production de la tomate, produit phare des cultures industrielles (96% de la production des cultures industrielles) s'élève à 15406655 quintaux pour la campagne agricole 2017/2018, contre 12097326 quintaux la campagne précédente, soit 27% de plus. De même pour l'arachide et le tabac, leurs productions ont affiché des hausses respectives de 17% et 4%.



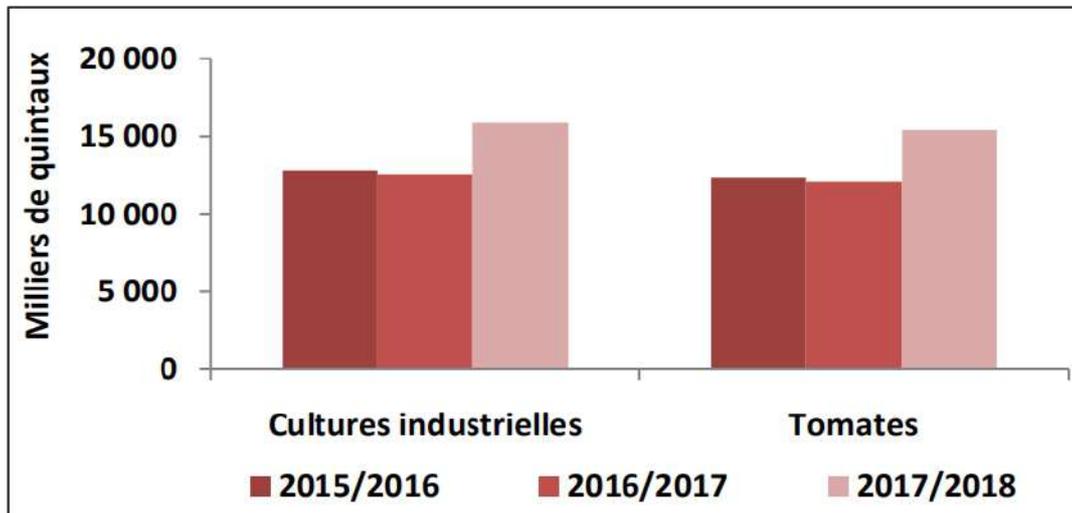


Figure N°06 : Evolution de la production de cultures industrielles

3.4.4. Cultures maraîchères :

La superficie du maraichage a enregistré une augmentation de +44% durant la période 2010-2017 par rapport à la période précédente 2000-2009.

Les superficies réservées à la pomme de terre et l'oignon ont également connus des augmentations, situées respectivement à + 68% et + 35%, et ce, en comparaison des périodes 2010-2017 et 2000-2009.

La production moyenne du maraichage a enregistré une hausse significative durant la période 2010-2017 atteignant + 121% par rapport à la période 2000-2009.

La pomme de terre et l'oignon qui représentent respectivement plus de 36% et plus 12% de la production du maraichage ont enregistré une évolution respectivement de +143% et + 102%

Au titre de la campagne 2017/2018, La production nationale des cultures maraîchères s'élève à 136,57 millions de quintaux, contre 130,2 millions de quintaux en 2017, soit une hausse de 5%.

Cette production est constituée de trois espèces de grande consommation, à savoir la pomme de terre avec 34%, l'oignon avec 10,24% et la tomate avec 10%. Par ailleurs, les pastèques et les melons dont la production n'est pas moins importante représentent tout deux réunis 15,3% de la production globale des maraîchages.



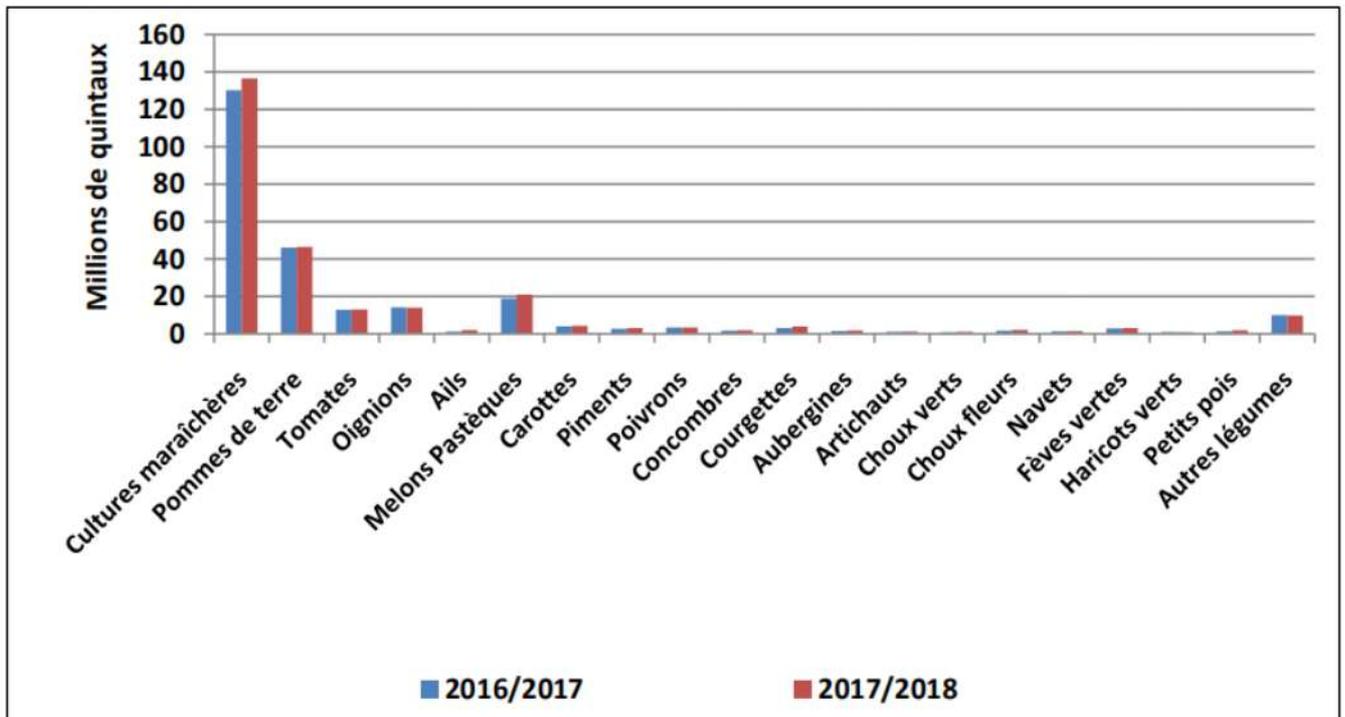


Figure N°07 : Evolution de la production des cultures maraichères

Par espèce, l'augmentation de la production des cultures maraichères indique des taux de croissance positifs oscillants entre 1% et 64%. Les meilleures croissances sont attribuées principalement à l'ail, petits pois, courgettes, choux fleurs, choux verts et aubergines avec respectivement 64%, 42%, 26%, 19%, 17% et 17%.

En dépit de la hausse de la production nationale (+5%) en 2018, quelques espèces ont affiché des croissances négatives (haricots verts -5%, autres légumes -3%, oignons -1% et poivrons -1%).

3.4.5. Cultures fourragères :

La production fourragère a atteint au cours de la campagne agricole 2017/2018 un total de près de 48,8 millions de quintaux, réalisant ainsi une hausse de 20% comparativement à la campagne antérieure.

Les fourrages artificiels, qui s'accaparent la plus grande part de l'ensemble des productions fourragères (83%) ont atteint 40,3 millions de quintaux en 2018, soit une augmentation de 15% par rapport à l'année écoulée.

La production des fourrages naturels qui ne représente que 17% de l'ensemble de la production fourragère globale a gravi le seuil des 50% d'augmentation par rapport à la campagne 2016/2017, avec deux hausses simultanées de 56% pour les prairies naturelles et 48% pour les jachères fauchées.



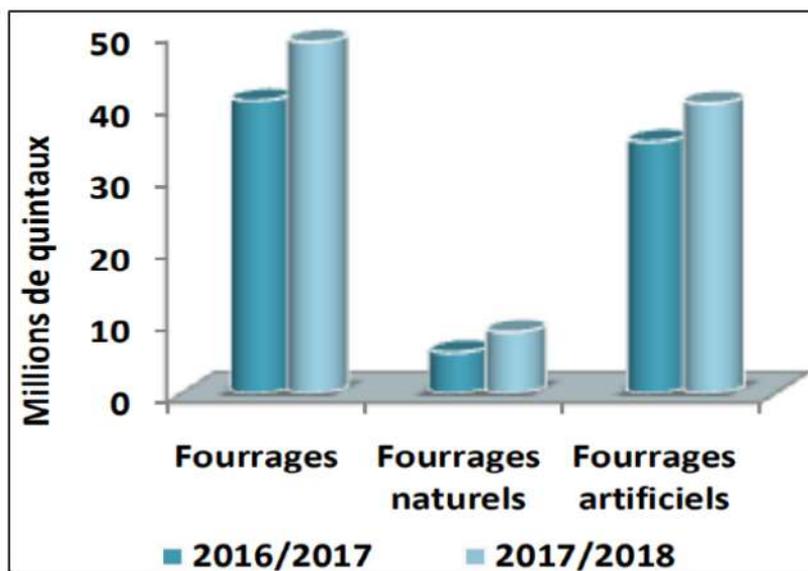


Figure N°08 : Evolution de la production des fourrages

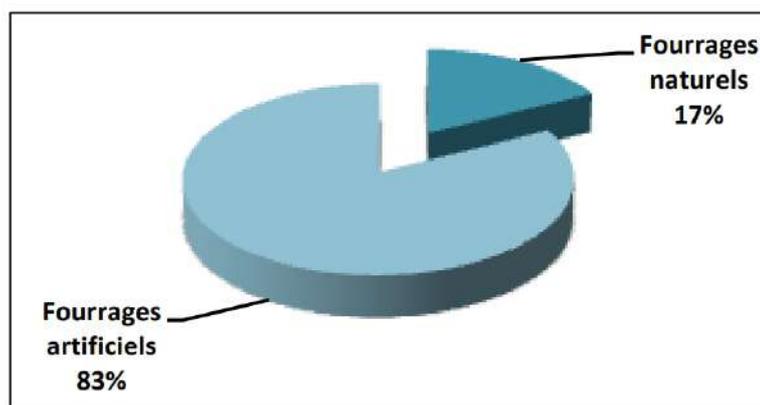


Figure N°09 : Répartition de la production des fourrages (2017/2018)

3.4.6. Les agrumes :

La production agrumicole globale pour la campagne agricole 2017/2018 s'est établie à près de 14,8 millions de quintaux, dont 11,3 millions de quintaux d'oranges, 2,17 millions de quintaux de clémentine, et près de 790000 quintaux de citron.

Comparativement à la saison agricole 2017, la production d'agrumes a enregistré une croissance de 10%. Cette hausse est due essentiellement à l'évolution de la production d'oranges, soit 12% par rapport à la saison agricole 2017.

Aussi bien que la production d'oranges, les productions de clémentines, de mandarines et de citrons ont marqué des hausses respectives de 6%, 1%, 1%.



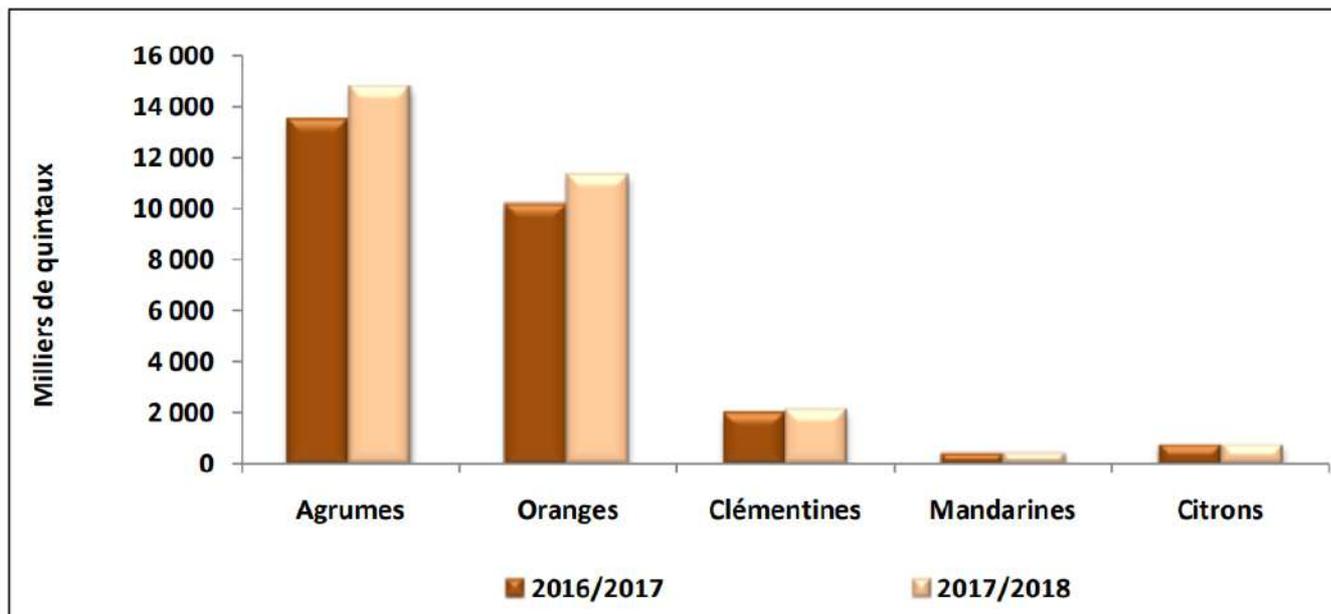


Figure N°10 : évolution de la production des agrumes

3.4.7. Le vignoble :

En termes de production de vignoble, la quantité totale produite au cours de la campagne agricole 2017/2018 est évaluée à 5,03 millions de quintaux, enregistrant ainsi une baisse de 11% par rapport à la saison agricole de 2017. Cette régression est essentiellement due à la diminution de la production de raisins de table (-12%) qui constitue près de 88% de la production totale. De même pour la production de raisin de cuve, qui a vu sa production reculer de 7% par rapport à l'année écoulée. Quant à la vigne de séchage, la production demeure nulle successivement pour 2017 et 2018.

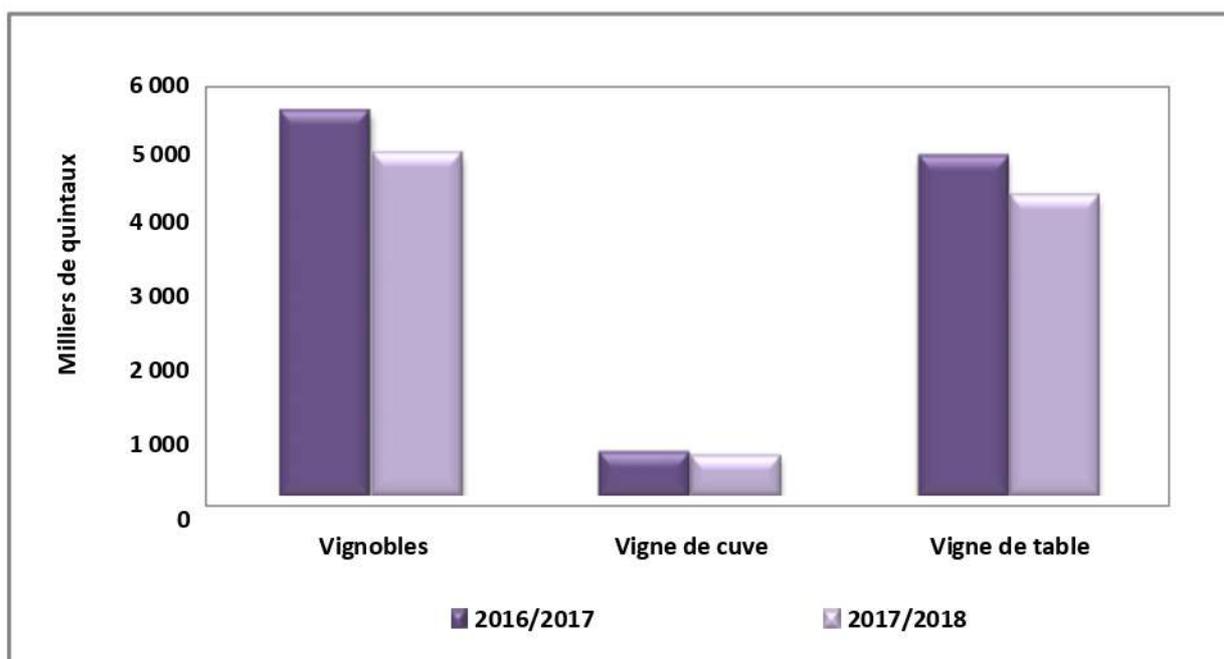


Figure N°11 : Evolution de la production de vignoble.



3.4.8. Cultures fruitières :

La production de l'ensemble des cultures fruitières au cours de la campagne agricole 2017/2018 est évaluée à 14, 8 millions de quintaux, marquant une baisse de 2% par rapport à la campagne 2016/2017, soit une perte en volume de 370071 quintaux.

Cette diminution est principalement attribuée à la régression des trois premières espèces qui constituent près de 60% de la production globale à savoir les pommes (33%), les poires (13,5%) et les pêches (12,9%) dont les productions ont fléchi respectivement de -1%, -16% et -4%. En revanche, la production d'abricots qui constitue plus de 16% de la production globale a révélé un taux de croissance positif de 2% par rapport à 2017.

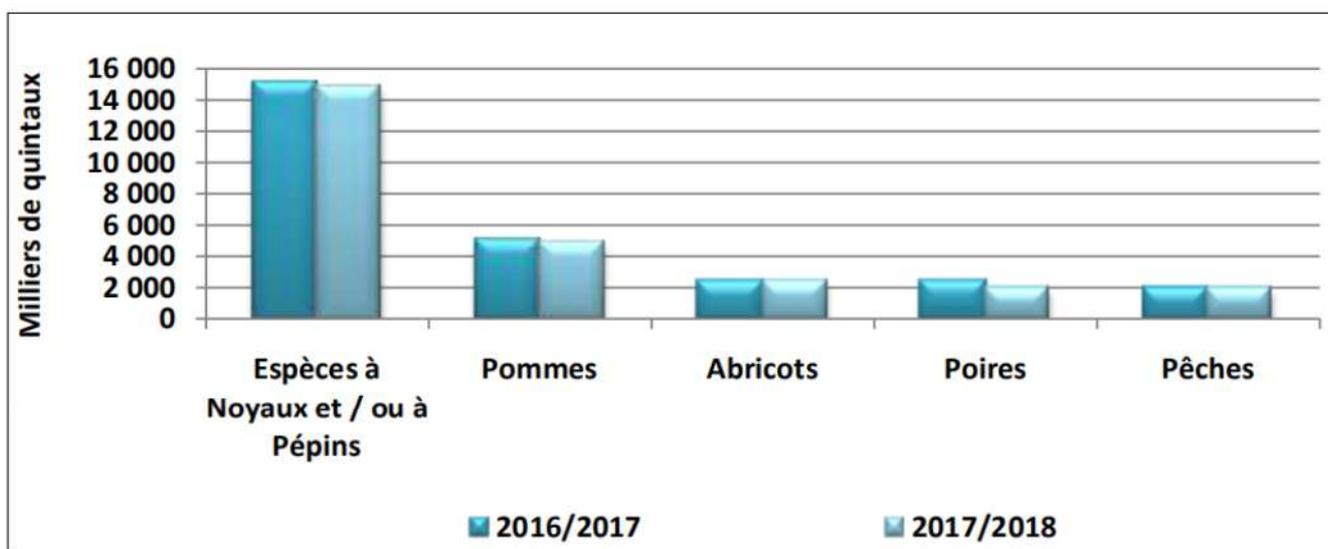


Figure N°12 : production fruitière

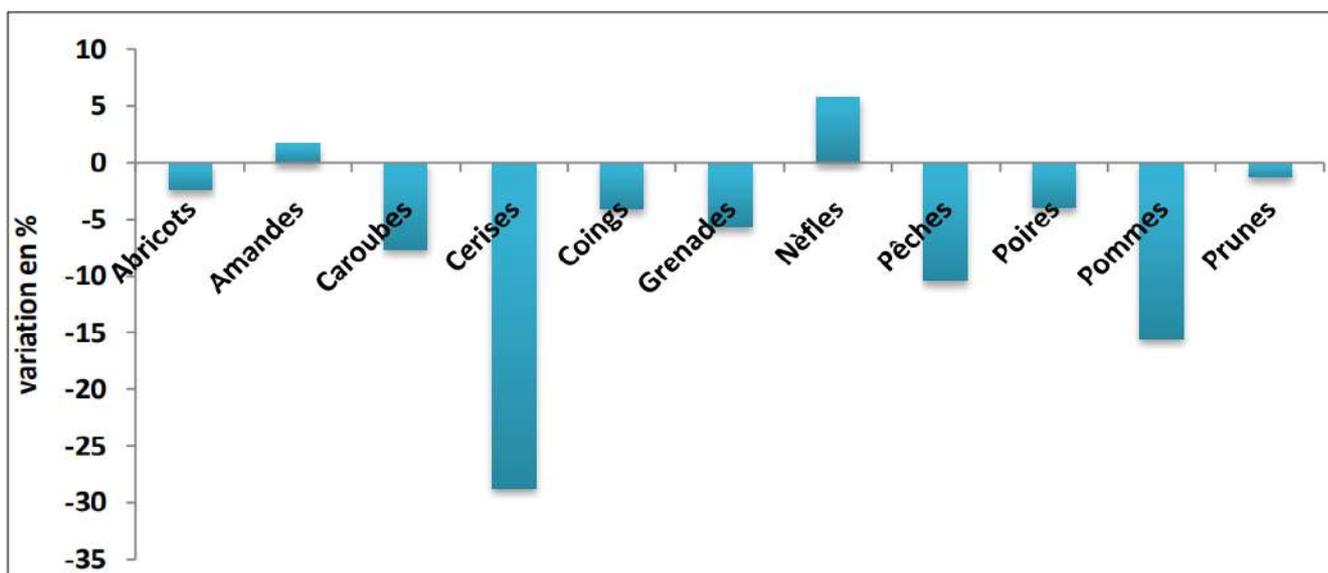


Figure N°13 : variation de la production fruitière 2016/2017 et 2017/2018



3.4.9. Arboriculture dattes olive :

Les vergers arboricoles couvrent au cours de la décennie 2000-2009 une superficie moyenne de 396 480 ha dont 39% ont été réservées aux vergers oléicoles, 30% pour les arbres fruitiers, 23% pour le verger phoenicicole et 8% pour les agrumes.

Cette superficie a connu une augmentation durant la période 2010-2017 de 47% par rapport à la décennie 2000-2009, dont la superficie de l'olivier a augmenté de 58%, les noyaux pépins avec 56% ,41% pour les agrumes et 20% pour le palmier dattier.

Les niveaux de production des filières arboricoles ont connu une augmentation durant la période 2010-2017 par rapport à la décennie précédente (2000-2009) représentant :

- Les fruits à noyaux et à pépins avec 102%
- Les olives 99%
- Les agrumes 91%
- Les dattes 82%

La production de la vigne a elle aussi connue une nette amélioration avec une évolution de + 75% entre les périodes 2010-2017 et 2000-2009.

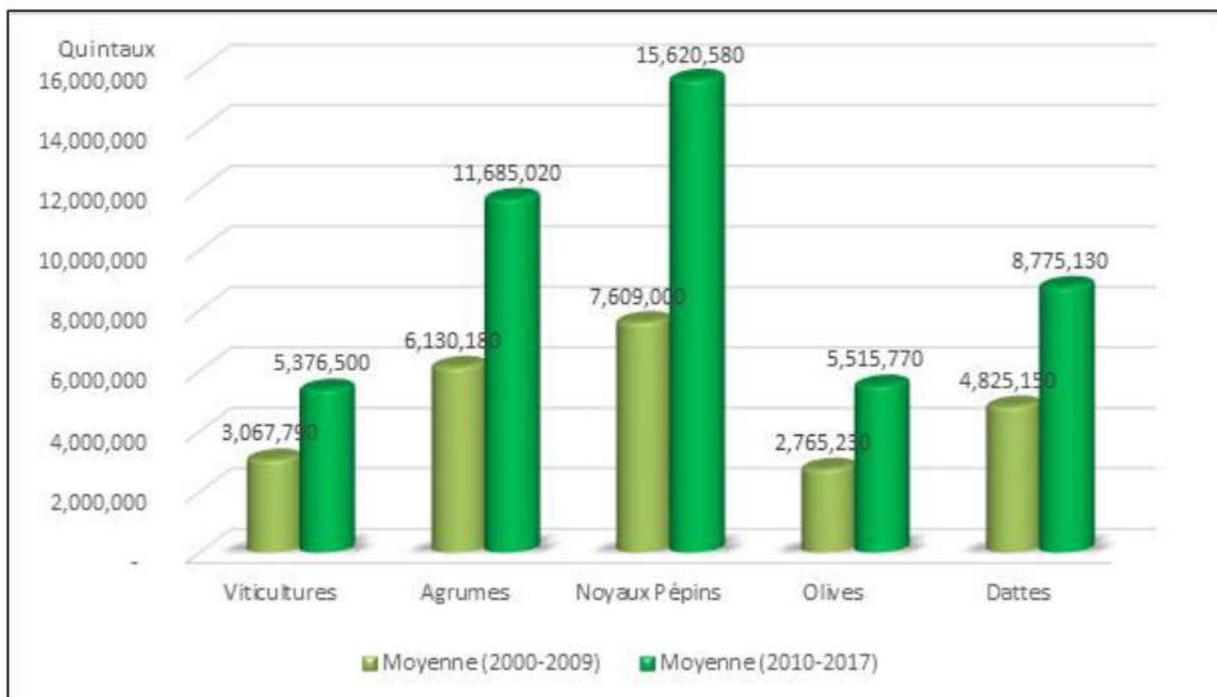


Figure N°14 : Arboriculture en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.

On remarque une augmentation du réant la période 2000-2017 les dattes olive noyaux pépins agrumes Vitte cultures par rapport les moyenne 2000-2009.



3.4.9.1. La production de dattes :

La production de dattes pour la campagne 2017/2018 est estimée à 10,9 millions de quintaux dont près de 54% de la production provient de la variété Deglet Nour, 28% de dattes sèches et le reste soit 18% de dattes molles. Comparativement à la campagne écoulée, la production globale de dattes a affiché un taux de croissance positif de 3%. Par variété, cette croissance est attribuée à la Deglet Nour et les dattes sèches respectivement de 5% et 4%.

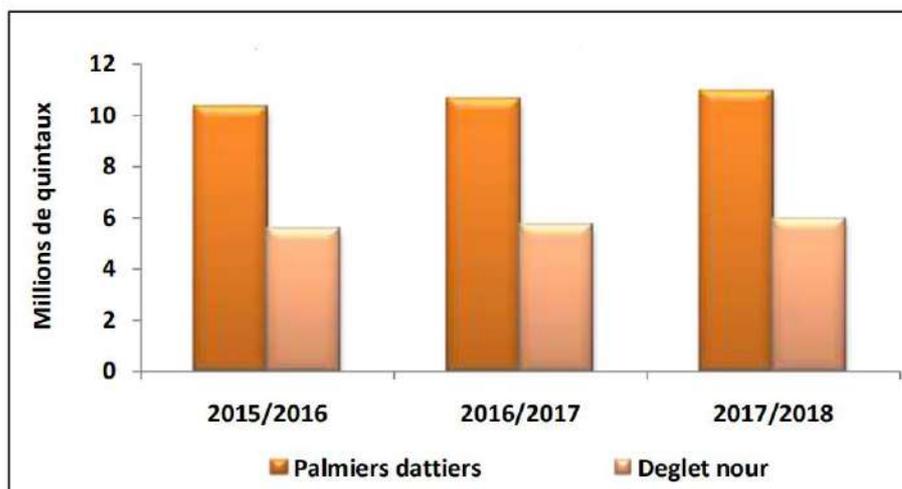


Figure N°15 : Evolution de la production de dattes

3.4.9.2. Les olives :

La production d'olives a atteint 8,6 millions de quintaux durant la campagne agricole 2017/2018 contre 6,80 millions de quintaux en 2016/2017, affichant ainsi une hausse de 26%, soit un gain en volume de 1763239 quintaux d'olives.

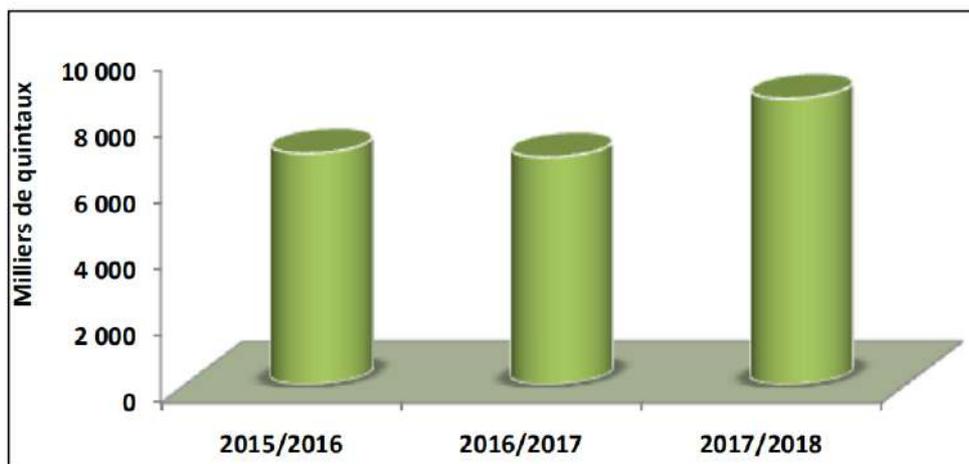


Figure N°16 : Evolution de la production d'olives



3.4.10. Les figuiers :

La production de figes durant la campagne 2017/2018 est de 1092136 quintaux, marquant une régression de 15% par rapport à la campagne précédente, soit une perte en volume de 194705 quintaux de figes.

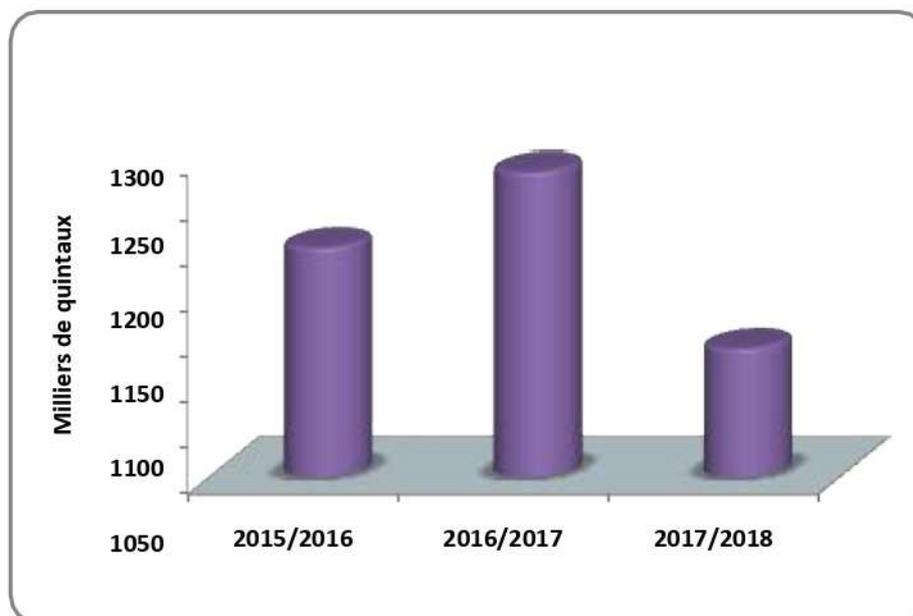


Figure N°17 : Evolution de la production de figes.

3.5. Production animale :

La production des viandes rouges a été évaluée à 4,7 millions de quintaux en moyenne durant la période 2010-2017, soit une progression de 55% par rapport à la décennie précédente (3 millions de quintaux).

Les viandes blanches ont connu une forte augmentation durant la période 2010-2017 avec un taux d'accroissement de 109% par rapport à la décennie 2000-2009.

La production des œufs de consommation s'élèvent en moyenne annuelle (2010-2017) à 5.7 Milliards d'unités, soit une évolution de 76% par rapport à la décennie écoulée.

S'agissant du miel, la production a enregistré une forte hausse, passant de près de 25 000 qx en moyenne 2000-2009 à plus de 57 000 qx en moyenne 2010-2017, soit une évolution de + 128%.

Le cheptel ovin a fourni en moyenne durant la période (2010-2017) 334 970 qx de laine soit une évolution de 54% par rapport à la décennie précédente.



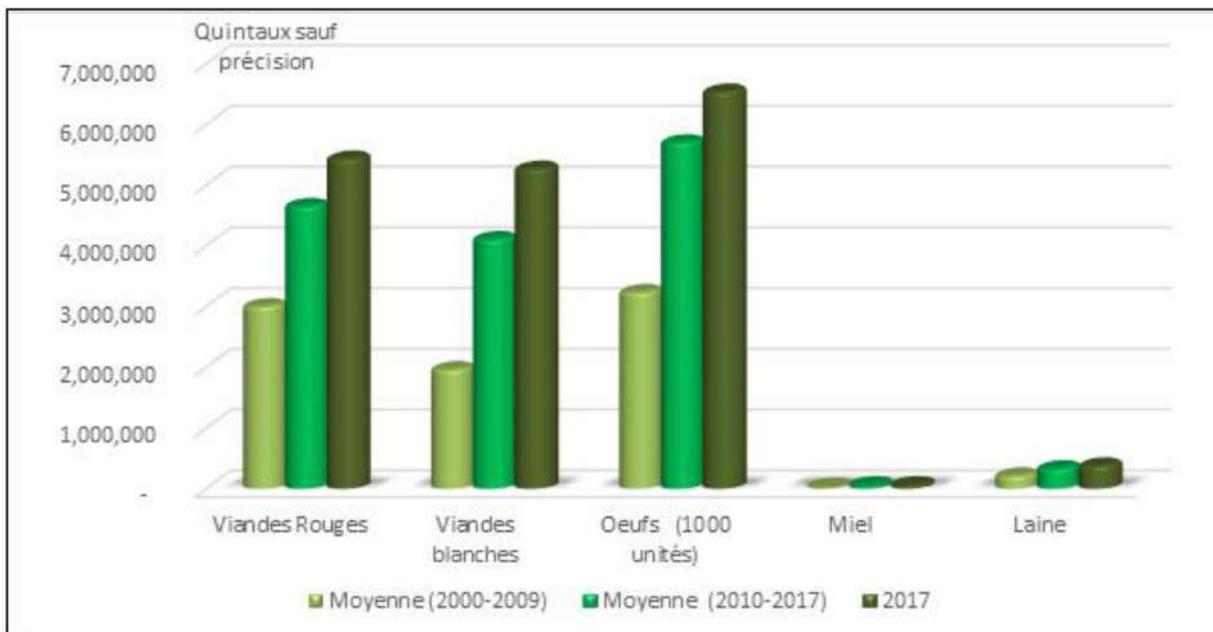


Figure N°18 : production animale en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.

On observe donc les années 2010-2019 augmenter en viande rouge viande blanche œufs suit en 2017 l'augmentation par rapport la période précédent 2000-2009 mais les rapports miel et le liant inchangé.

La production des viandes rouges au cours de l'année 2018 a atteint près de 529012 tonnes, soit une diminution de 2,7% par rapport à 2017. Pour ce qui est des viandes blanches, la production s'établit à près de 540369 tonnes, soit une augmentation de 2% par rapport à l'année écoulée. En matière de production de lait, les réalisations cumulées de l'exercice 2018 font état de 4, 21 milliards de litres de lait dont 933496 millions de litres collectés. Comparativement à l'exercice 2017, la production du lait a marqué des régressions de -6,9% et -4,4% respectivement pour la production et la collecte.

De même que la production du lait, la production d'œufs de consommation a été marquée par un recul de -4,4%. En effet, elle passe d'une production évaluée à 6,57 milliards d'unités en 2017 pour atteindre 6.28 milliards d'unités en 2018. La production du miel en 2018 est estimée à près de 7324 tonnes, contre 6123 tonnes en 2017, soit une croissance de 19,6%.

S'agissant de la production de la laine, elle s'est établie à 37048,5 tonnes en 2018, contre 38238,1 tonnes en 2017, soit un repli de -3,1%.



Tableau N°11 : Production animale

	2016	2017	2018*
Viande Rouge (Qx)	5 298 067	5 439 024	5 290 121
Viande Blanche(Qx)	5 049 188	5 298 067	5 403 692
Lait (1000L)	3 513 422	3 521 210	3 279 972
Collecte Lait (1000L)	854 079	975 966	933 496
Œufs (1000U)	6 555 562	6 570 417	6 280 856
Miel (Qx)	70 419	61 235	73 242
Laine (Qx)	377 425	382 381	370 485

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche.

* : chiffres provisoires

3.5.1. Le cheptel et Produits de l'élevage :

- **Cheptel :**

Les gros élevages pratiqués en Algérie concernent 05 principales espèces à savoir : les bovins, les ovins, les caprins, les camelins et les équins.

Les effectifs totaux, toutes espèces confondues durant la décennie 2000-2009, étaient de l'ordre de 24,5 Millions de têtes, cet effectif a augmenté pour atteindre 33.6 Millions de têtes au cours de la période 2010-2017 soit un taux d'accroissement de 37%.

Durant la période 2010-2017, les effectifs ovins représentent 78% de l'effectif total ; soit 26.4 millions de têtes, vient en deuxième position, les effectifs caprins (14%) représentant 4.8 Millions de têtes, suivi par l'espèce bovine, qui avec 1,9 millions de têtes (dont 52% vaches laitières) pèse pour 6 % de l'effectif global.

Les effectifs camelins et équins représentent respectivement 1% et 0.5 % des effectifs totaux.



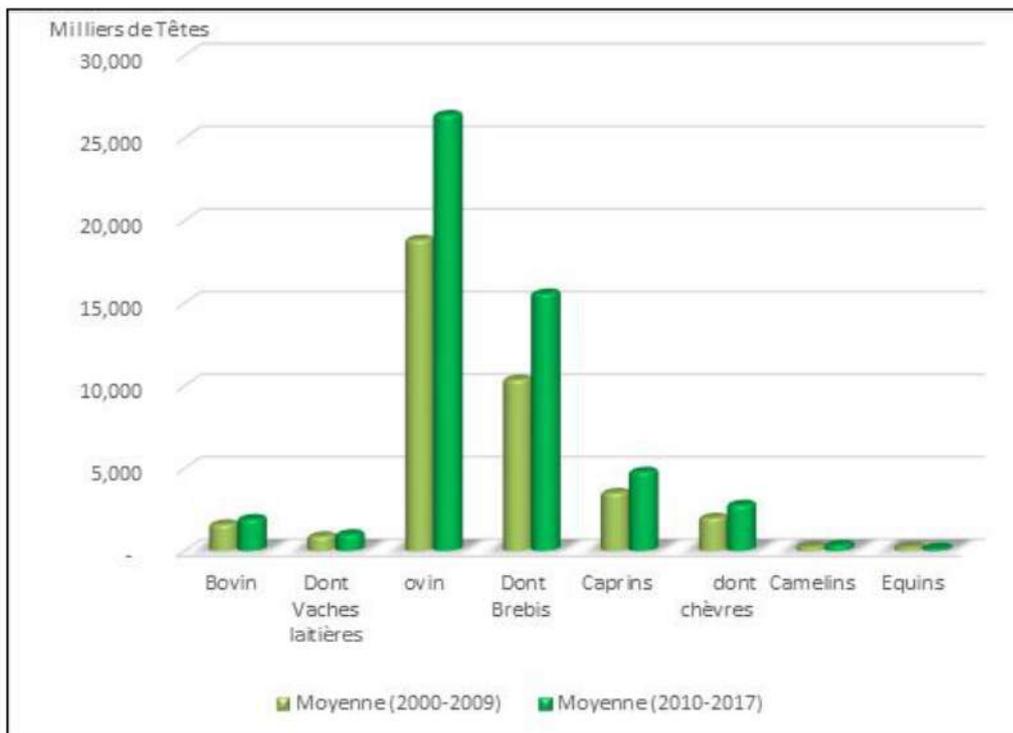


Figure N°19 : les cheptels en moyenne 2000-2009 et 2010-2017.

En 2010-2017 vous avez remarqué augmentes en les ovin *dont brebis *ca perms dont chèvres. Bovin un petit.

Pour cent entage par rapport les moyenne 2000-2009 mais le rapport les camelins équins dont vaches laitières le même non change pas dans les années 2000-2009*2010-2017.

Toutes races confondues, l'effectif global du cheptel pour l'année 2018 s'est établi à 36013296 têtes, avec prédominance de la race ovine soit près de 80%. Les caprins viennent en seconde position avec une part de 13,6%, suivis par les bovins avec 5%. Quant aux camelins, ils ne représentent que 1,2% de l'effectif cheptel total.

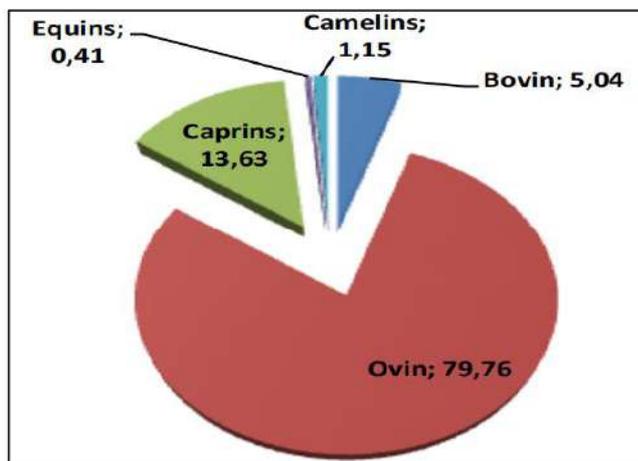


Figure N°20 : Répartition du cheptel



Comparativement à 2017, l'effectif global n'a enregistré que 173528 têtes de plus, soit l'équivalent de 0,5% seulement. Cette hausse est imputable à la race ovine qui s'est distinguée par une augmentation de 330392 têtes de plus par rapport à 2017.

Tableau N°12 : Cheptel Ovin

Unité : tête

	2016	2017	2018
Brebis	17 161 321	17 709 588	18 075 234
Béliers	1 077 429	1 035 247	1 086 265
Antenaïse	2 364 899	2 351 131	2 251 831
Antenaïs	1 937 076	2 053 684	1 975 685
Agneaux	2 644 434	2 463 095	2 523 382
Agnelle	2 950 827	2 780 856	2 811 597
Total Ovin	28 135 986	28 393 602	28 723 994

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche.

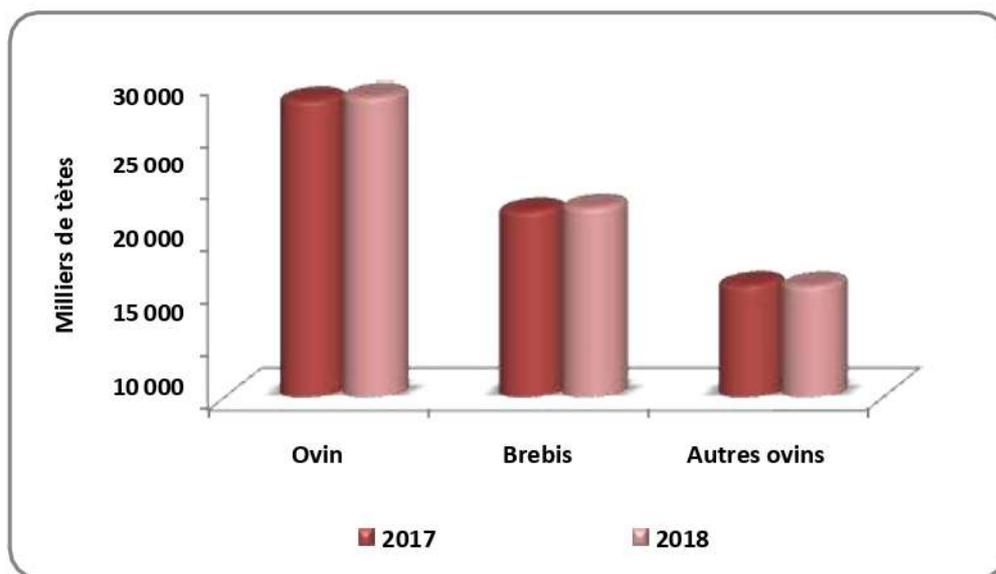


Figure N°21 : Evolution du cheptel ovine

L'effectif du cheptel bovin est estimé à 1816280 têtes dont 52% de vaches laitières, 12% de génisses et près de 23% de veaux et veilles. Comparativement à 2017, la race bovine a reculé de 4%, soit une réduction 78 846 têtes.



Tableau N°13 : Cheptel Bovin

	2016	2017	2018
vache laitière	1 066 625	971 663	942 828
Génisses	253 236	225 660	218 963
Taureaux	82 539	75 720	69 712
Taurillons	195 312	182 134	170 261
Veaux	231 594	213 692	200 011
Velles	252 000	226 257	214 505
Total Bovin	2 081 306	1 895 126	1 816 280

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche.

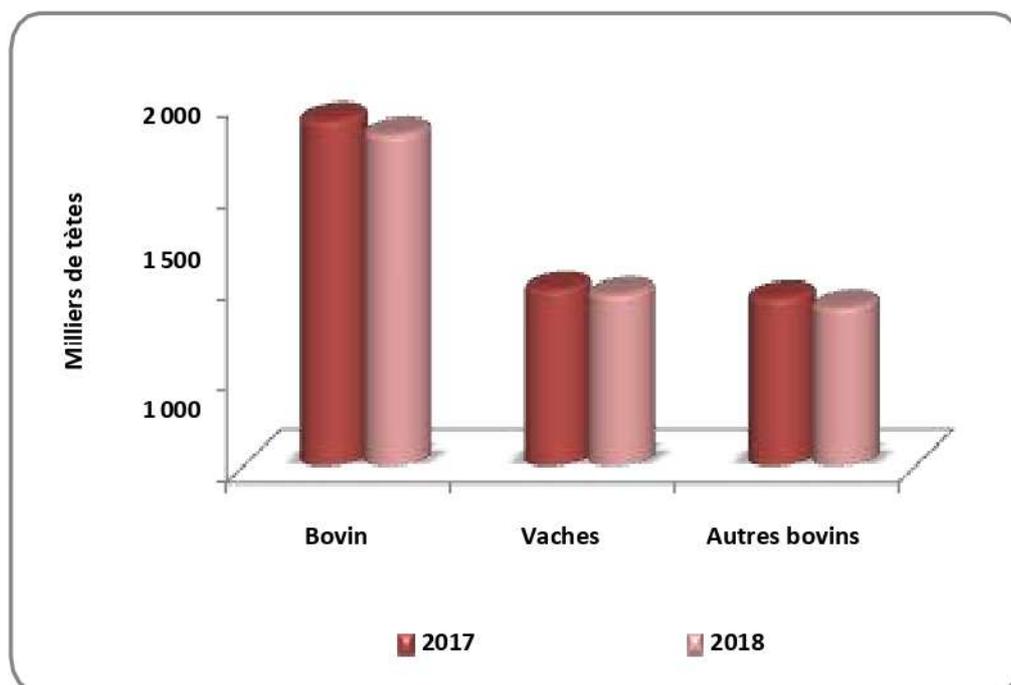


Figure N°22 : Evolution du cheptel bovin

L'effectif du cheptel caprin est estimé à 4908485 têtes, soit une réduction de 2% par rapport à 2017. La composition de ce cheptel révèle une prédominance des chèvres avec 58,2%, suivi des chevrettes avec une part de 19,7% et les chevreaux avec 16,4%. La structure du cheptel caprin, indique un faible taux pour ce qui concerne les boucs, soit une proportion de près de 6%.



Tableau N°14 : Cheptel Caprin

	Unité : tête		
	2016	2017	2018
Chèvres	2 903 147	2 949 646	2 856 327
Boucs	326 176	297 468	282 334
Chevreaux	767 835	778 076	803 098
Chevrettes	937 543	982 704	966 726
Total Caprin	4 934 701	5 007 894	4 908 485

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche.

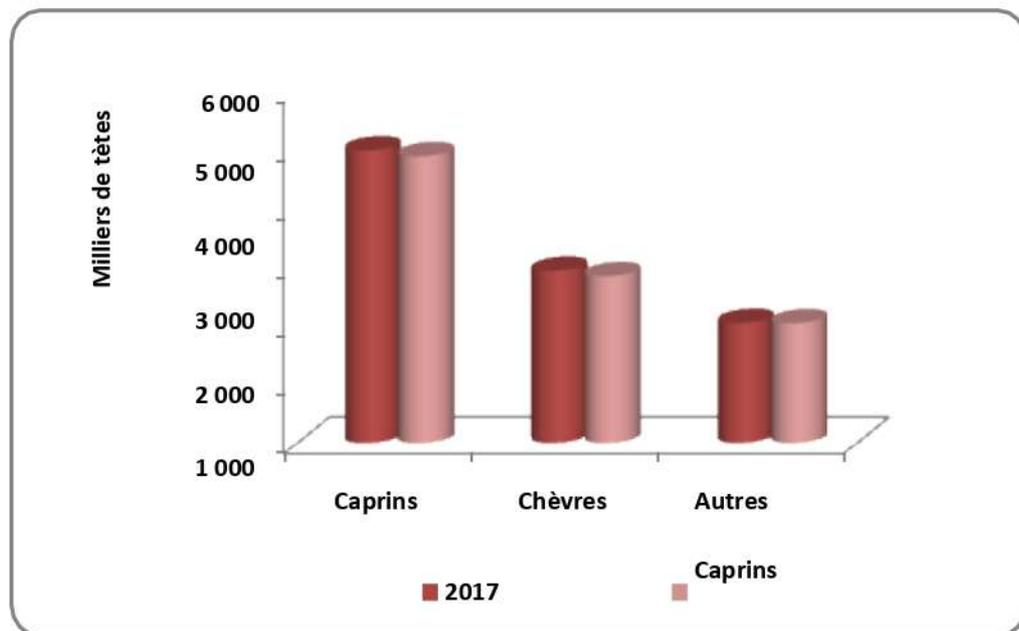


Figure N°23 : Evolution des cheptels caprins

Au titre de l'année 2018, l'effectif en cheptel camelin est estimé à 417322 têtes, soit une progression de 9% par rapport à 2017. Cette hausse est essentiellement attribuée à l'augmentation des chamelles qui sont passées de 207884 têtes en 2017 pour s'établir à 250404 têtes en 2018, soit un taux de croissance de 20%.



Tableau N°15 : Cheptel Camelin

	Unité : tête		
	2016	2017	2018
CHAMELLES	213 987	207 884	250 404
AUTRES	165 107	173 998	166 918
Total Camelins	379 094	381 882	417 322

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche.

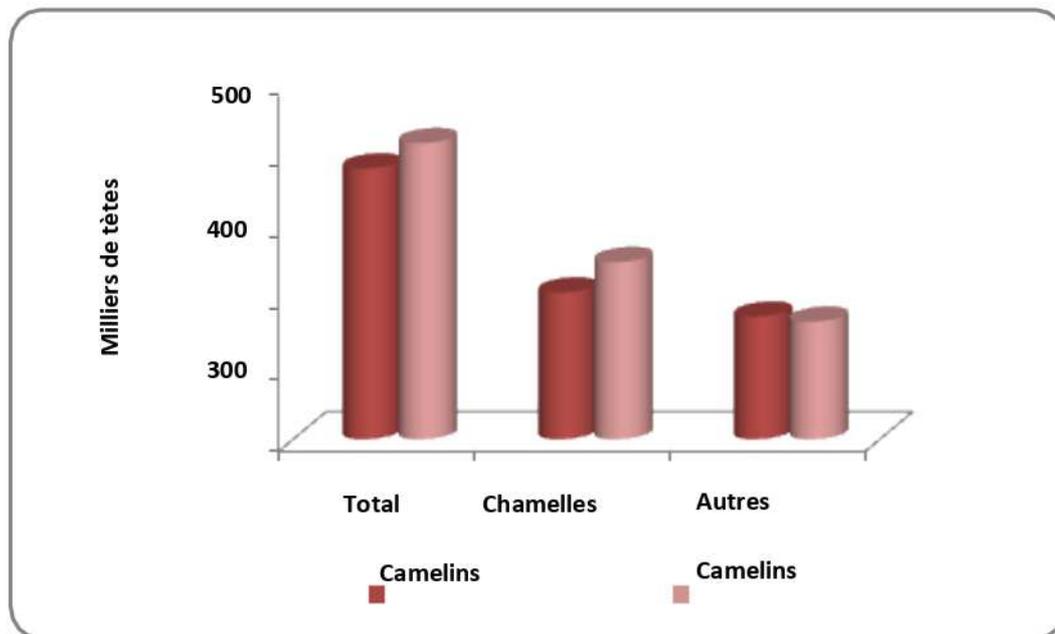


Figure N°24 : Evolution du cheptel camelins

S'agissant du cheptel équin, en 2018, il est évalué à un effectif réduit à 147215 têtes, soit un recul de 9% par rapport à 2017. La structure du cheptel équin est caractérisée par la prédominance de l'espèce Asine, soit 57,1% et 31,5% de l'espèce chevaline.



Tableau N°16 : Cheptel équin

Unité : tête

	2016	2017	2018
Espèce Chevaline	44 991	46 841	46 356
Espèce Mulassière	19 983	19 247	16 808
Espèce Asine	112 846	95 176	84 051
Total Equins	177 820	161 264	147 215

Source : Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche

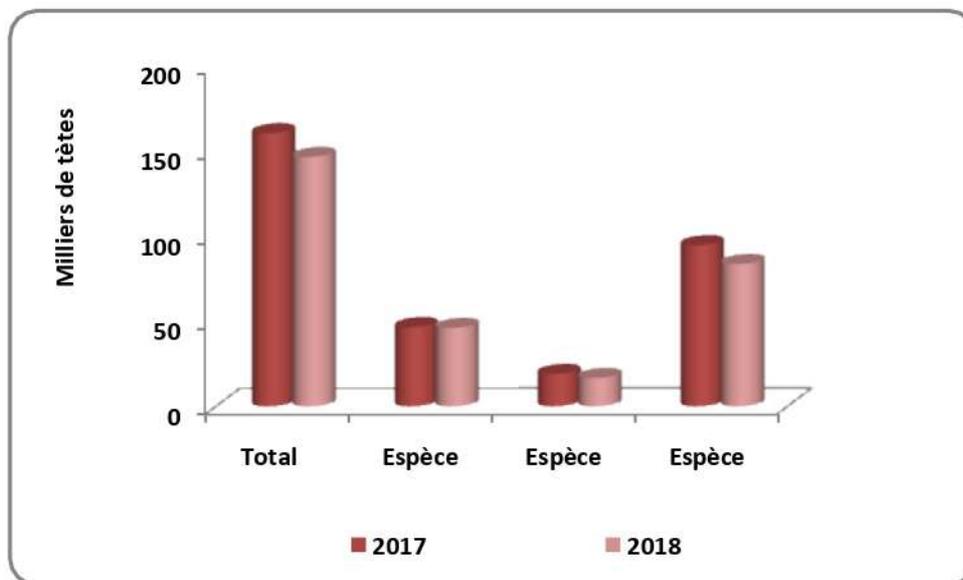


Figure N°25 : Evolution des cheptels équins



3.6. Conclusion :**Tableau N°17 : Principales cultures**

Principales cultures	Céréales cultures maraichères agrumes fourrages
% Du PIB	12.3% 2017
% De la population active occupée	10.4 % 2017
Exportation	8.5 millions dollars 2018
Importation	8.573 milliards de dollars 2018
Superficie cultivée	8.5 millions ha
D'agriculture biologique	4%

Statistiques production agricoles d'Algérie

Dans ce chapitre en conclure que la petite agriculture familiale domine, car plus de 70% des exploitations ont ce caractère familial et ménager. C'est elle qui assure la sécurité alimentaire locale des populations, qui bien souvent, vivent de l'activité agricole, mais qui ne produisent qu'en quantités restreintes.



Conclusion



Agriculture est un instrument de développement crucial de fait qu'elle est dotée de Multiples fonctions. Sa multifonctionnalité fait référence à ses différentes fonctions Productives, sociales et environnementales. Au-delà de sa vocation première de production, l'agriculture procure des bénéfices à la société ; les agriculteurs familiaux constituent de loin la majorité des agriculteurs dans le monde. Ils contribuent à créer de la richesse des emplois et à assurer de nombreuses fonctions, de la production de nourriture à l'aménagement du territoire. Ils apportent une réponse au défi Alimentaire.

Le soutien aux agricultures familiales est un enjeu essentiel pour lutter contre La pauvreté et la sous-nutrition dans la majorité des pays en développement. Le groupe de L'UNAF partage l'approche d'ensemble de l'avis, qui formalise ce que devrait être une vraie Politique agricole dans chaque pays. Ses caractéristiques sont et devraient toujours être : L'accès au foncier, une production respectueuse de l'environnement suffisante pour nourrir En Algérie. L'agriculteur familial un maillon essentiel dans la chaîne d'amélioration du secteur agricole pour le rôle important qu'elle contribue à ce secteur.

- Elle assure la sécurité de la famille agricole (autoconsommation, revenu, emplois).
- La réduction de chômage à travers la création des emplois directs et indirects.
- Elle permet de créer d'autres activités de transformation et de distribution.
- Elle pourvoit à l'approvisionnement du marché urbain.
- Elle est aussi le lieu d'accumulation et de génération de surplus pour l'ensemble de L'économie.

Le secteur agricole souffre de plusieurs obstacles et problèmes qui empêchent son développement en particulier l'agriculteur familial. Citons les suivantes :

- Statut juridique des terres agricoles
- L'âge des exploitants agricoles
- L'accès au crédit agricole et sécurité sociale* Le crédit RFIG (Crédit de campagne agricole)* Le crédit fédératif,* Le crédit leasing*

La récente crise sanitaire (Covide-19) qui a touché le monde a eu plusieurs effets négatifs sur la plupart des secteurs, notamment la santé, le commerce et l'agriculture malgré ses effets négatifs mais elle a été quelque peu positive sur l'agriculture familiale, de sorte que tous les pays du monde, y compris l'Algérie ont eu tendance à consommer leurs produits locaux suite à la fermeture des transports. Quintaux incendies que notre pays connues depuis peu notamment la Kabylie, qui repose fortement sur le modèle d'agriculture familiale, elles ont subi de lourdes pertes humaines et matérielles.



Références bibliographiques



Références bibliographiques

- « *Appui à la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)- Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)* ». Volume I de V. Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT). Septembre 2006. Page : 6
- BACI. L « *Réformes agraires en Algérie* ». Option méditerranéenne. Vol : 36.1994.
- BADILLO. D. « *Stratégie agroalimentaire pour l'Algérie* ». Collection Maghreb contemporain, 1968. Page : 49-51.
- BEDRANI. S. « *L'agriculture algérienne depuis 1966* ». Ed : OPU/Economica. Alger. 1980. Page : 37.
- BENISSAD. M. « *Economie de développement de l'Algérie* ». Ed : OPU. Alger et economica Paris, 1982. Page : 98
- BOUCHAREB. A. « *Contribution à l'analyse des réformes agricoles en Algérie 1962.1993* ». Document : département d'agronomie Blida. 1993.
- CESE
- ECREMENT .M « *Indépendance politique et libération économique* » Ed. ENAP. OPU, 1986. Alger, Page : 1
- ECREMENT. M. Op. cit. 1986. Page : 8
- HADJADJ .S. « *Stratégie de développement de l'arboriculture fruitière dans la wilaya de Blida* ». Document : département d'agronomie. Blida. 2003. Page : 96.
- HAMADI. S. « *Les réformes agraires ; la question foncière. P.F.E* » .département d'agronomie. Blida. 1993. Page : 112-117.
- HERZI. A « *Les mutations des structures agraires en Algérie depuis 1962* ». Ed. OPU Alger. 1979. Page : 44.
- http://www.researchgate.net/publication/269395524_les_agricultures_familiales_du_monde_définitions_contributions_et_politis_publicue.
- KARSANTY J.C. « *La politique agricole algérienne* ». Maghreb –Machrek n° 77, 1977. Page : 40.
- Recensement General de l'Agriculture – 2001
- www.cerapcoop.org/doc/ressource/lagriculture-familiale-martine-laplante-avis-du-cese.



Résume :

Les agricultures familiales ont un rôle majeur à jouer dans le développement des pays du Sud mais les contraintes à leur développement restent importantes. Les aléas naturels et climatiques se renforcent ; les marchés agricoles restent incertains et fortement asymétriques ; la compétition sur les ressources se renforce ; la structuration des agriculteurs reste insuffisante ; les politiques agricoles renouvelées peinent à se mettre en place. Malgré ces contraintes, les agricultures familiales se transforment, s'équipent, intègrent des productions à plus haute valeur ajoutée, intensifient l'élevage, s'insèrent dans une diversité de marchés et de filières, consolident leurs organisations économiques et renforcent leur participation aux politiques publiques. Dans certains pays, une dynamique d'installation de jeunes agriculteurs formés, gage d'espoir et d'innovation, constitue un embryon de renouvellement des agricultures familiales.

Mots clés : Agriculture, familiale, rural, développement, économie.

Abstract :

Family farming has a major role to play in the development of the South but the constraints to their development remain important. Natural and climatic hazards strengthen; agricultural markets remain uncertain and highly asymmetrical; competition for resources is getting stronger; the structuring of farmers remains insufficient; renewed agricultural policies are struggling to set up. Despite these constraints, family farming transform, equip, integrate productions with higher added value, intensify livestock farming, fit into a diversity of markets and sectors, consolidate their economic organizations and strengthen their participation in public policies. In some countries, a dynamic of installation of young farmers trained a guarantee of hope and innovation is an embryo of renewal family farming.

Key Word: Agriculture, family, rural, development, economy.

المخلص:

الزراعة الاسرية لها دور كبير في تنمية دول الجنوب، ولكن القيود التي تواجهها لا تزال هامة. تتعزز الاخطاء الطبيعية والمناخية ؛ وتبقى الاسواق الزراعية غير مؤكدة وغير متماثلة بشكل كبير ؛ وتعزز المنافسة على الموارد ؛ وتبقى هيكل المزارعين غير كافية ؛ والسياسات الزراعية التي يتم تجديدها. رغم هذه القيود، تتحول الزراعة الاسرية وتجهيزها وتدمج منتجات ذات قيمة مضافة عالية، وتكثيف تربية المواشي، وتشارك في مجموعة متنوعة من الاسواق والقنوات، وتعزز منظماتها الاقتصادية وتعزز مشاركتها في السياسة العامة. في بعض الدول ديناميكية تركيب المزارعين الشباب المدربين، ضمان الامل والابتكار، هي جنين لتجديد الزراعة الاسرية.

